



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 novembre 2024
Français
Original : anglais

Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 21 juin au 20 octobre 2024

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport dresse un bilan détaillé de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité depuis mon précédent rapport, en date du 12 juillet 2024 (S/2024/548). Les échanges de feux de part et d'autre de la Ligne bleue entre le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques au Liban et les Forces de défense israéliennes, qui constituent une violation répétée de la cessation des hostilités et des dispositions de la résolution 1701 (2006), se sont intensifiés dans des proportions alarmantes au cours de la période considérée, ce qui entraîné une détérioration de la situation, laquelle s'éloigne toujours plus de ce qu'envisageait le Conseil dans sa résolution 1701 (2006). Le lancement par les Forces de défense israéliennes de l'opération Flèches du Nord le 23 septembre, ainsi que le lancement d'opérations terrestres au nord de la Ligne bleue à partir du 1^{er} octobre, ont amorcé une nouvelle phase du conflit. Des bombardements intensifs sur l'ensemble du Liban, y compris à Beyrouth, ont fait de nombreuses victimes et entraîné des déplacements et des destructions considérables. L'intensification des attaques du Hezbollah vers l'intérieur d'Israël a également fait des victimes et endommagé des infrastructures civiles. L'escalade sans commune mesure des hostilités a fait brutalement ressortir l'urgence d'un retour immédiat à la cessation des hostilités et l'impératif à long terme de progresser vers l'instauration d'un cessez-le-feu permanent entre le Liban et Israël.

II. Application de la résolution 1701 (2006)

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

2. Du 21 juin au 22 septembre, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a enregistré 2 531 trajectoires de projectiles tirés depuis la zone d'opérations du nord vers le sud de la Ligne bleue et 3 332 du sud vers le nord de la Ligne bleue, ainsi que 276 attaques aériennes lancées par les Forces de défense israéliennes. Au cours de la même période, la FINUL a détecté, en 15 occurrences, un total de 216 trajectoires de projectiles tirés depuis le nord du fleuve Litani – hors de la zone

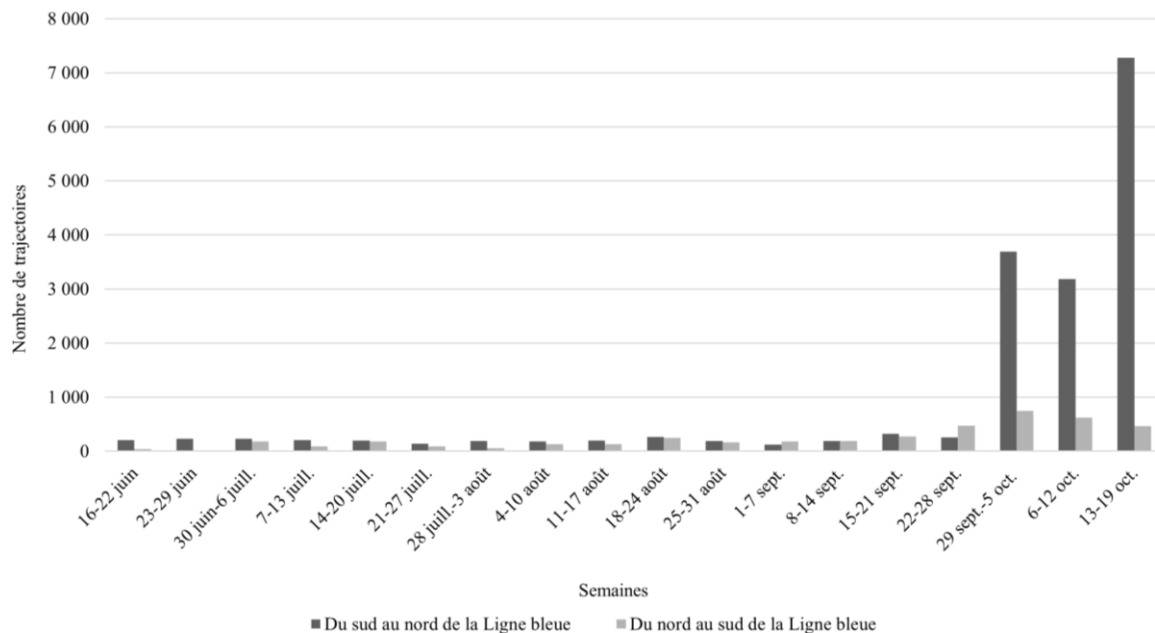


d'opérations de la mission – en direction d'Israël et du Golan syrien occupé. Du 23 septembre au 20 octobre, la FINUL a détecté 2 316 projectiles tirés du nord vers le sud de la zone d'opérations et 15 481 trajectoires du sud vers le nord de la Ligne bleue, ainsi que 942 attaques aériennes menées par les Forces de défense israéliennes. Au cours de cette même période de 28 jours, la Force a détecté, en 65 occurrences, un total de 378 trajectoires de projectiles tirés depuis le nord du fleuve Litani. Des projectiles multiples peuvent suivre une même trajectoire. La plupart des projectiles étaient des roquettes, des bombes de mortier et des obus d'artillerie. Les radars de la FINUL ne peuvent pas détecter certains types de projectiles tels que les missiles air-sol, les obus de char, les missiles antichars portables ou les projectiles tirés au moyen d'armes légères. La FINUL n'a pas pu vérifier le grand nombre de frappes qui auraient touché d'autres régions du Liban au cours de la période considérée.

3. Le 15 octobre, la FINUL a détecté 1 279 trajectoires de projectiles, soit le nombre le plus élevé pour une seule journée depuis le 8 octobre 2023. Parmi celles-ci, 71 allaient du nord vers le sud et 1 208 du sud vers le nord de la Ligne bleue. Avant le 23 septembre, un pic avait été atteint le 25 août, lorsque le Hezbollah lançait l'opération « Quarantième jour » en réponse déclarée à l'assassinat du commandant Fuad Shukr (voir par. 7 et 8 ci-après) : 146 trajectoires enregistrées du nord vers le sud et 119 du sud vers le nord.

Figure I

Trajectoires hebdomadaires observées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, juin-octobre 2024



Source : FINUL.

4. Le Hezbollah a revendiqué de multiples attaques contre des cibles dans le nord d'Israël et le Golan syrien occupé par Israël, à l'aide de roquettes, de missiles, de pièces d'artillerie et de drones. Après le 1^{er} octobre, le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes se sont également affrontés dans la zone d'opérations de la FINUL (au nord de la Ligne bleue). Le 13 octobre, le Hezbollah a revendiqué 38 opérations, soit le nombre le plus élevé pour une seule journée depuis le 8 octobre 2023.

5. Tout au long de la période considérée, les Forces de défense israéliennes ont mené des frappes sur des commandants du Hezbollah, y compris dans des immeubles résidentiels. Le 3 juillet, Mohammad Neameh Nasser a été le premier des commandants du Hezbollah à être tué au cours de la période considérée, lors d'une attaque de drone des Forces de défense israéliennes dans une zone résidentielle de Tyr (secteur ouest).

6. Le 27 juillet, 12 enfants ont été tués et des dizaines d'autres blessés à Majdal Chams (dans le Golan syrien occupé par Israël). Dans une lettre datée du 29 juillet, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Ministre israélien des affaires étrangères, Israel Katz, a déclaré : « Le 27 juillet 2024, le Hezbollah a tiré de nombreuses roquettes depuis le Liban sur le territoire israélien, prenant pour cible des civils dans le village druze de Majdal Chams. Par conséquent, 12 enfants et adolescents, qui jouaient innocemment au football, ont été assassinés et une trentaine d'autres civils ont été blessés ». Le Hezbollah a déclaré qu'il « n'y était pour absolument rien ». Bien que la FINUL n'ait pas pu vérifier l'entière suite des événements, les lieux des faits se trouvant en dehors de sa zone de responsabilité, elle a détecté la trajectoire d'un projectile, établi comme étant une roquette de 122 mm, qui avait traversé la Ligne bleue à peu près à l'heure en question ce jour-là, avec un point d'origine dans la zone des fermes de Chebaa et un point d'impact calculé à 836 mètres du terrain de football de Majdal Chams.

7. Le 30 juillet, les Forces de défense israéliennes ont tué le commandant du Hezbollah, Fuad Shukr, lors d'une frappe aérienne ciblant la banlieue sud densément peuplée de Beyrouth. Dans des lettres identiques datées du 30 juillet, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité ([A/78/977-S/2024/587](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a dit : « le 30 juillet 2024, à 19 h 30, Israël a pris pour cible un immeuble résidentiel situé près de l'hôpital Bahman, dans le quartier de Harat Hurayk, dans la banlieue sud de Beyrouth, causant d'énormes dégâts. Au total, 5 civils ont été tués, dont 1 femme et 2 enfants, et plus de 75 autres ont été blessés ». Le 1^{er} août, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a juré de prendre sa revanche.

8. Le 25 août, la FINUL a enregistré 85 frappes aériennes des Forces de défense israéliennes, principalement dans le secteur ouest. Les Forces de défense israéliennes ont ensuite déclaré qu'elles avaient mené des frappes aériennes « préventives » contre plus de 270 cibles du Hezbollah. Peu après, le Hezbollah a lancé des centaines de roquettes et de drones sur Israël en réponse à l'assassinat de M. Shukr.

9. Les 17 et 18 septembre, l'explosion simultanée de milliers de bipeurs et de radios portatives utilisés principalement par le Hezbollah a fait au moins 40 morts, dont deux enfants, et plus de 3 400 blessés, dont l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran au Liban. Dans des lettres identiques datées du 19 septembre, adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général ([A/79/367-S/2024/685](#)), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que cette « cyberattaque de grande envergure [...] prenant pour cible des milliers de personnes de tous âges, dans des zones étendues et densément peuplées, notamment dans le Sud, à Nabatiyé, au Mont-Liban, à Beyrouth et dans la Bekaa [...] constitu[ait] une violation flagrante du droit international humanitaire et des droits humains, et devrait constituer un crime de guerre ».

10. Le 20 septembre, le commandant du Hezbollah, Ibrahim Aqil, a été tué lors d'une frappe aérienne des Forces de défense israéliennes dans la banlieue sud de Beyrouth, densément peuplée. Selon le Ministère libanais de la santé publique, la frappe, qui a entraîné l'effondrement de deux immeubles résidentiels, a fait 55 morts,

dont des femmes et des enfants, et plus de 66 blessés. Le même jour, le Hezbollah a effectué des frappes de missiles dans les environs de Haïfa. Dans une lettre datée du 23 septembre, adressée au Président du Conseil de sécurité, M. Katz a déclaré que « le Hezbollah menait une attaque de grande envergure et sans discrimination contre la région de Haïfa ».

11. Le 23 septembre, les Forces de défense israéliennes ont lancé l'opération Flèches du Nord, en lançant des centaines de frappes aériennes sur tout le territoire libanais, en particulier dans la zone d'opérations de la FINUL. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré avoir frappé plus de 1300 cibles du Hezbollah. Selon les chiffres du Ministère libanais de la santé publique, au moins 558 personnes, dont 50 enfants et 94 femmes, ont été tuées ce jour-là. Ces frappes ont en outre provoqué des déplacements massifs de population et causé des dégâts considérables aux infrastructures civiles.

12. Les Forces de défense israéliennes ont continué de bombarder avec intensité le Liban jusqu'au 20 octobre, y compris dans la zone d'opérations de la FINUL, dans des agglomérations densément peuplées telles que la banlieue sud de Beyrouth, Baalbek, Nabatiyé et Saida, et à travers la Bekaa, provoquant de nouveaux déplacements et de nouvelles victimes.

13. Le 27 septembre, les Forces de défense israéliennes ont annoncé avoir tué le Secrétaire général du Hezbollah, M. Nasrallah, ainsi que plusieurs commandants du Hezbollah, dont Ali Karaki, commandant du front sud du Hezbollah, lors d'une frappe sur le « centre de commandement de l'organisation terroriste du Hezbollah, niché dans les sous-sols d'immeubles résidentiels au cœur de la Dahiyé à Beyrouth ». L'attaque a rasé au moins quatre immeubles résidentiels, faisant au moins 38 morts, dont le commandant iranien du Corps des gardiens de la révolution islamique, Abbas Nilforoushan, ainsi que des dizaines de blessés et de disparus. Le 28 septembre, le Hezbollah a confirmé la mort de M. Nasrallah.

14. Le 28 septembre, les Forces de défense israéliennes ont dit avoir « ciblé des installations de stockage de missiles appartenant au Hezbollah qui se trouvaient dans les sous-sols de six bâtiments civils dans la Dahiyé ». Le même jour, lors d'une autre frappe sur la banlieue sud de Beyrouth, les Forces de défense israéliennes ont annoncé avoir tué Nabil Qaouk, chef adjoint du conseil exécutif du Hezbollah. Le 29 septembre, 72 personnes, toutes civiles, ont été tuées à la suite de frappes aériennes à Saida, selon le Ministère libanais de la santé publique. Le 3 octobre, les Forces de défense israéliennes ont frappé ce qu'elles nomment le « quartier général des renseignements » du Hezbollah, dans la banlieue sud de Beyrouth, tuant Hachem Safieddine, chef du conseil exécutif du Hezbollah, ainsi que plusieurs autres personnes. Les frappes israéliennes sur le centre de Beyrouth, y compris sur l'Autorité islamique de la santé à Bachoura le 3 octobre, ainsi qu'à Nouaïré et Ras el-Nabaa le 10 octobre, ont fait des dizaines de morts et des centaines de blessés. Vingt-trois personnes déplacées du Liban-Sud, dont 12 femmes et 2 enfants, ont été tuées lors d'une frappe israélienne à Aïtou, dans le district de Zghorta, le 14 octobre. Le 16 octobre, des frappes israéliennes sur l'hôtel de ville de Nabatiyé ont tué 16 personnes, dont le maire, et en ont blessé 53. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré que, le 20 octobre, elles avaient mené des frappes sur tout le territoire du Liban contre des branches de l'association Al-Qard Al-Hasan, institution financière affiliée au Hezbollah.

15. Dans des lettres identiques datées du 15 octobre, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité (A/79/538-S/2024/749), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré : « l'ampleur des destructions causées par les frappes aériennes israéliennes est stupéfiante. Les frappes traversent de part en part des immeubles

résidentiels et creusent des cratères de plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Cela indique qu'ils utilisent des bombes à l'uranium appauvri ».

16. Le 30 septembre, les Forces de défense israéliennes ont demandé à la FINUL de quitter ses 29 positions situées dans un rayon de 5 km autour de la Ligne bleue, à l'exception du quartier général de la mission à Naqoura, et, le 1^{er} octobre, elles ont annoncé qu'elles avaient commencé des « raids terrestres limités, localisés et ciblés, fondés sur des renseignements précis, contre des cibles et des infrastructures terroristes du Hezbollah dans le sud du Liban. Ces cibles se trouv[ai]ent dans des villages proches de la frontière et constitu[ai]ent une menace immédiate pour les communautés israéliennes du nord d'Israël ». Dans des lettres identiques datées du 2 octobre, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité (A/79/396-S/2024/715), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré : « des incursions ont débuté dans la nuit de 1^{er} octobre 2024. Israël a concentré des troupes, des colonnes blindées et des véhicules blindés le long de la frontière sud du Liban ».

17. La FINUL a observé que les Forces de défense israéliennes étaient passées du côté nord de la Ligne bleue dans les environs d'Arab el-Louaïzé et d'Adeïssé le 1^{er} octobre et près de Kfar Kila (localités se trouvant toutes dans le secteur est) le 2 octobre. Des échanges de tirs entre les Forces de défense israéliennes et le Hezbollah ont ensuite eu lieu dans les environs de Bint Jbeïl, Maroun el-Ras et Yaroun (localités se trouvant toutes dans le secteur ouest). Le 7 octobre, la FINUL a observé des affrontements près de Labbouné (secteur ouest). Le 8 octobre, elle a observé les Forces de défense israéliennes franchir la Ligne bleue près de Meïs el-Jabal (secteur est), puis observé des affrontements avec le Hezbollah. D'autres incursions ont été observées près de Ramiyé (secteur ouest) et de Chebaa (secteur est). Le 20 octobre, des affrontements ont été observés dans les régions d'Aïta el-Chaab, Marouahin et Ramiyé (localités se trouvant toutes dans le secteur ouest) et Markaba et Adeïssé (localités se trouvant toutes deux dans le secteur est). La FINUL a également observé, à plusieurs reprises après le 23 septembre, des navires des Forces de défense israéliennes à proximité des eaux territoriales libanaises, qui effectuaient des tirs en direction de la zone d'opérations de la FINUL près de Labbouné.

18. Après le 23 septembre, des zones résidentielles et des infrastructures civiles dans la zone d'opérations de la FINUL ont été de plus en plus touchées par les frappes aériennes, et, de ce fait, de nombreux quartiers et villages sont devenus inhabitables. Les infrastructures d'électricité et d'eau ont été fortement endommagées à Aïta el-Chaab, Hanaouiyé et Maaroub (localités se trouvant toutes dans le secteur ouest) ainsi qu'à Khyam et Marjayoun (localités se trouvant toutes dans le secteur est). Au moins 14 travailleurs médicaux auraient été tués, et des installations médicales, des ambulances et des centres de défense civile auraient été endommagés par les frappes israéliennes dans la zone d'opérations de la FINUL. Des frappes aériennes contre des centres de défense civile auraient fait 35 morts au cours de la période considérée. Le 5 octobre, les hôpitaux de Marjayoun et de Bint Jbeïl ont fermé leurs portes, et dès lors seul un hôpital fonctionnait encore dans le sud du Liban, à Tebnine. Les Forces de défense israéliennes ont fait circuler des communiqués pour conseiller aux habitants d'au moins 67 villages du Liban-Sud de se déplacer au nord de la rivière Aouali (en dehors de la zone d'opérations). Les Forces de défense israéliennes ont également mis en garde contre l'utilisation de bateaux dans les eaux territoriales libanaises au sud de la rivière Awali. Plus de 110 avis de déplacement ont été émis par les Forces de défense israéliennes sur tout le territoire libanais.

19. Dans des lettres identiques datées du 5 septembre, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (A/78/1000-S/2024/657), le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation

des Nations Unies a déclaré : « plus de 75 % des trajectoires des projectiles tirés de part et d'autre de la Ligne bleue depuis le 8 octobre 2023 avaient pour origine le sud de la Ligne bleue, c'est-à-dire le côté israélien [...]. Les bombardements israéliens ont provoqué [...] le déplacement de plus de 111 000 habitants des villages situés dans le sud. Plus de 3 000 habitations ont été détruites et quelque 32 000 autres ont été endommagées ».

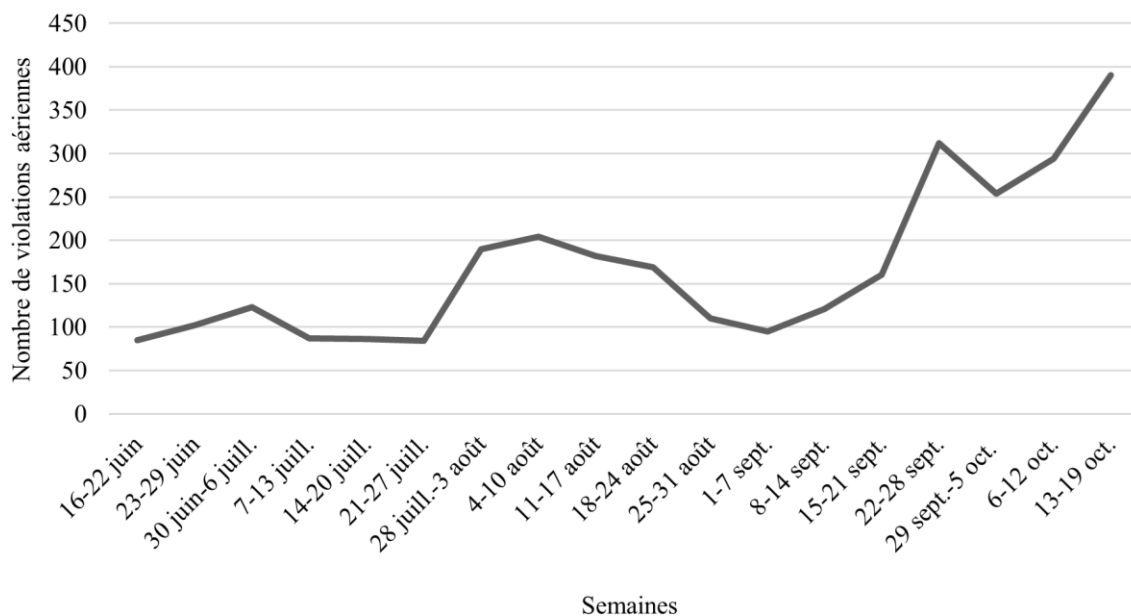
20. Des victimes civiles ont été signalées en Israël à la suite de frappes en provenance du Liban. Les agglomérations les plus touchées se trouvaient à proximité de la Ligne bleue, notamment à Manara, Qiryat Shmona et Chtoula. Après le 23 septembre, Haïfa, Tibériade et Tel Aviv ont également été touchées. Dans une lettre datée du 10 octobre, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, M. Katz a déclaré : « le Hezbollah a tiré plus de 13 000 projectiles, 1 500 missiles antichars et des centaines de drones explosifs sur des communautés israéliennes, obligeant plus de 63 000 personnes à évacuer leur domicile. Cette guerre imposée à Israël a fait jusqu'à présent 51 victimes et plus de 372 blessés [...]. Un an plus tard, le 1^{er} octobre 2024, les [Forces de défense israéliennes] ont lancé une opération ciblée et limitée dans le sud du Liban, visant les infrastructures et les moyens militaires du Hezbollah le long de la Ligne bleue ». Il ajoutait : « des centaines de terroristes ont été éliminés, dont des membres de la chaîne de commandement du Hezbollah et des commandants et agents des forces Radwan. Plus de 700 installations terroristes du Hezbollah au Liban, telles que des tunnels, des armes, des missiles et des lanceurs, toutes implantées au cœur de zones civiles, ont été mises au jour et détruites ».

21. Au 20 octobre, les autorités israéliennes ont fait état de 30 morts parmi les Forces de défense israéliennes à la suite de frappes du Hezbollah au sud de la Ligne bleue depuis le 8 octobre 2023, et de 16 morts au nord de la Ligne bleue depuis le 1^{er} octobre 2024.

22. L'Armée libanaise a subi au moins sept pertes et des dommages aux biens et aux infrastructures à la suite de frappes israéliennes dans la zone d'opérations de la FINUL.

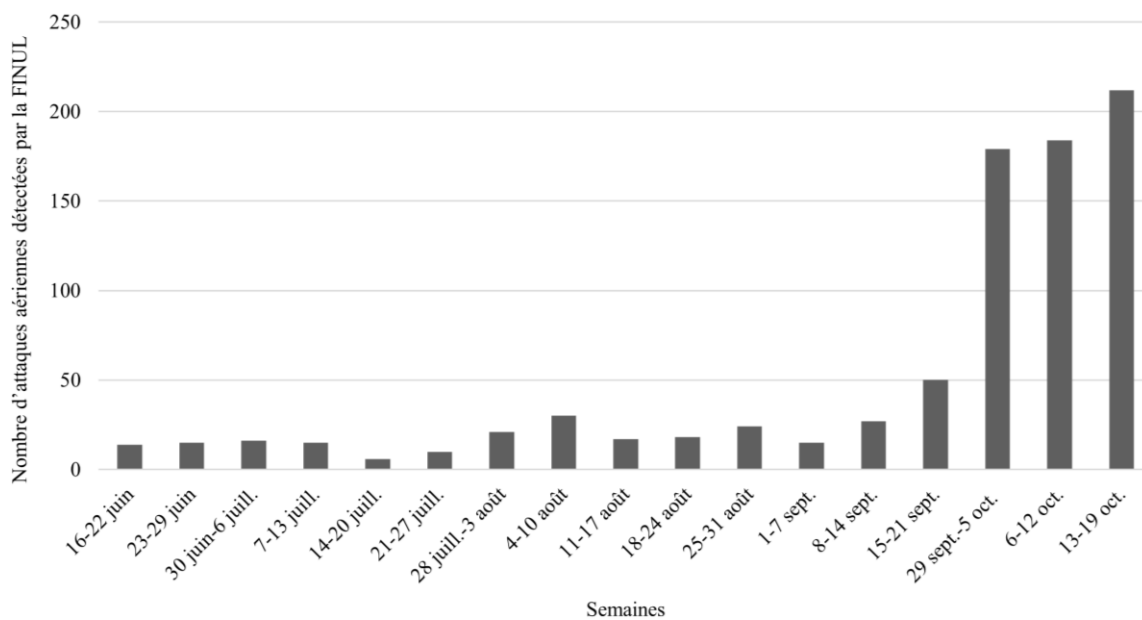
23. Les Forces de défense israéliennes ont poursuivi leurs intrusions quotidiennes dans l'espace aérien libanais en violation de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté du Liban. Du 21 juin au 22 septembre, la FINUL a enregistré 1 892 violations aériennes par les Forces de défense israéliennes, soit un total de 7 251 heures de survol. Du 23 septembre au 20 octobre, la FINUL a enregistré 1 293 violations aériennes par les Forces de défense israéliennes, soit un total de 7 450 heures de survol. Les drones représentaient environ 57 % des violations, les avions de chasse 42 % et les hélicoptères et appareils non identifiés 1 %. Le nombre d'infractions quotidiennes (70) a été le plus élevé le 17 octobre.

Figure II
**Violations de l'espace aérien libanais par les Forces de défense israéliennes
détectées par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, juin-octobre 2024**



Source : FINUL.

Figure III
**Attaques aériennes hebdomadaires des Forces de défense israéliennes observées
par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, juin-octobre 2024**



Source : FINUL.

24. Le Hezbollah aurait eu davantage recours à l'emploi de drones offensifs sur des cibles en Israël. La FINUL n'a toutefois pas été en mesure de vérifier ces informations. L'attaque la plus meurtrière a eu lieu le 13 octobre, lorsque quatre

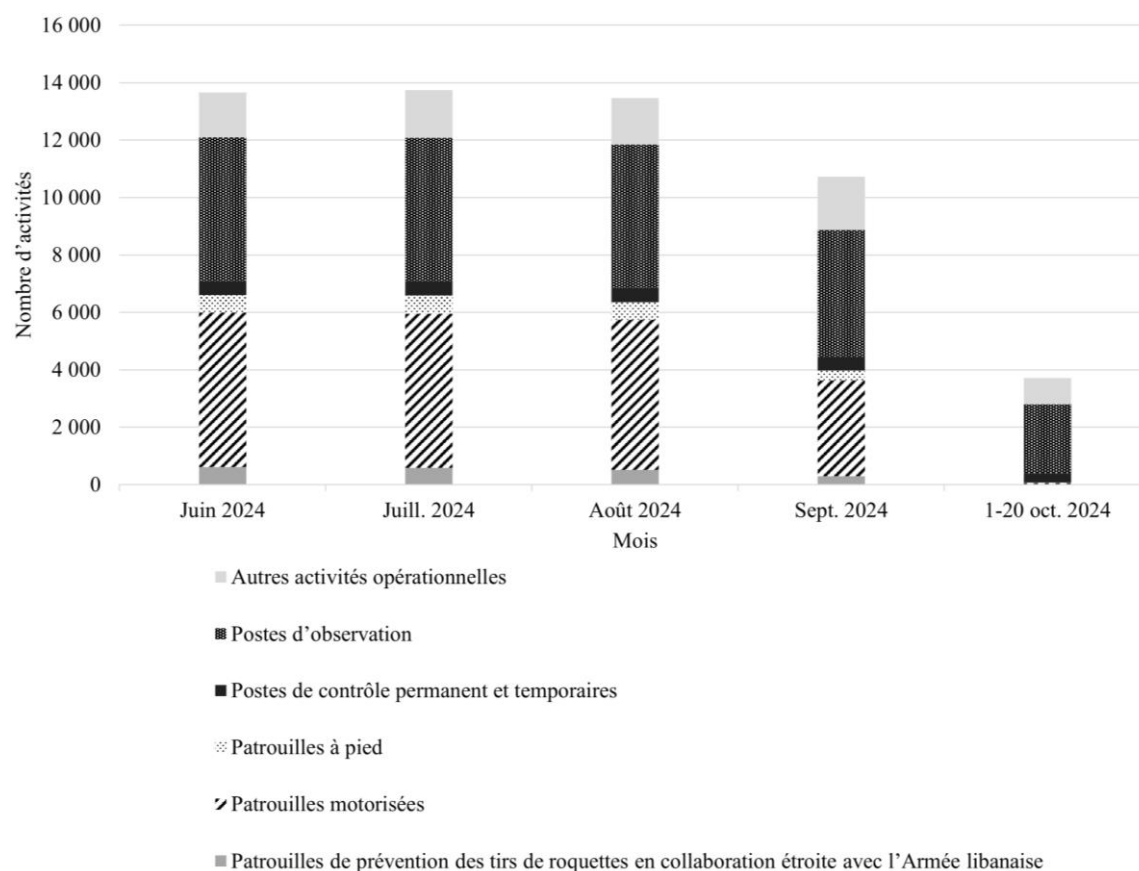
membres des Forces de défense israéliennes ont été tués et des dizaines d'autres blessés à Binyamina (sud de Haïfa). Le Hezbollah a également déclaré avoir lancé des missiles sol-air sur des avions de chasse et un hélicoptère des Forces de défense israéliennes à au moins six reprises. La FINUL a détecté le lancement d'un missile sol-air en direction des avions de combat des Forces de défense israéliennes depuis les environs de Bourj Qalaouïyé (secteur ouest) le 25 juillet.

25. Jusqu'au 22 septembre, la FINUL a maintenu une présence visible et mené de nombreuses opérations malgré les échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue. À partir du 23 septembre, pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel, le personnel de maintien de la paix est resté à l'abri pendant de longues périodes. À partir du 23 septembre, et plus encore à partir du 1^{er} octobre, la FINUL a été fortement limitée dans sa liberté de circulation (voir annexe I)* nécessaire à l'exécution des activités prévues par son mandat, ce qui a entravé ses opérations mobiles et sa capacité de surveillance et d'établissement de rapports. Avant le 23 septembre, il y a eu plusieurs cas d'entrave à la liberté de circulation que l'Armée libanaise a aidé à résoudre par le dialogue avec les personnes concernées.

26. Du 21 juin au 22 septembre, la Force a mené en moyenne 13 671 activités opérationnelles par mois, dont 5 221 patrouilles motorisées. Quelque 16 % des patrouilles opérationnelles de la FINUL comprenaient au moins une soldate de la paix. Le pourcentage moyen des opérations de la FINUL menées en étroite coordination avec l'Armée libanaise, dans le cadre des activités qui pouvaient être menées de cette façon, était de 16,8 %, contre 18,6 % la période précédente (voir S/2024/548, par. 25). En moyenne, 2 179 patrouilles motorisées le long de la Ligne bleue et 547 patrouilles de prévention des tirs de roquettes ont été effectuées chaque mois. De plus, la Force a tenu huit postes de contrôle permanents, notamment aux principales routes d'entrée à la zone d'opérations. Du 21 juin au 20 octobre, la FINUL, indépendamment ou en étroite coordination avec l'Armée libanaise, a découvert des armes non autorisées à 30 occasions, principalement des rampes de lancement mobiles de roquettes et des roquettes. L'Armée libanaise a été informée de toutes les armes trouvées. Les patrouilles pédestres, les postes de contrôle temporaire, les tours de marché et les opérations aériennes ont été suspendus, à l'exception d'une reprise limitée des patrouilles à pied dans des zones suffisamment éloignées de la Ligne bleue. Du 23 septembre au 20 octobre, la FINUL n'a effectué que 94 patrouilles motorisées.

* Distribuée uniquement dans la langue de l'original.

Figure IV
**Activités opérationnelles de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban,
 juin-octobre 2024**



Source : FINUL.

27. En raison des échanges de tirs continus et de la contamination du terrain par des munitions non explosées et des restes de guerre, la FINUL n'a pas été en mesure de surveiller de manière systématique toutes les zones, y compris les lieux suspects.

28. La FINUL a ouvert 18 enquêtes techniques liées à des incidences sur son personnel, ses biens ou ses locaux, et en a conclu 9. Les conclusions des enquêtes terminées ont été communiquées aux parties. Sept affaires ont été ouvertes après le 23 septembre.

29. Dans le cadre du processus de dialogue stratégique, axé sur l'appui à l'Armée et à la marine libanaises, la FINUL a mené 149 exercices et activités de formation conjoints avec les forces terrestres de l'Armée libanaise et 110 avec les unités navales entre le 21 juin et le 20 octobre.

30. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL a continué d'épauler les opérations d'interdiction maritime, arraisonnant 2 265 navires pendant la période considérée du 21 juin au 20 octobre. Les 431 navires envoyés à l'inspection par la FINUL ont été autorisés par l'Armée libanaise. La marine libanaise a continué d'assumer des fonctions de commandement concernant les opérations d'interdiction maritime, avec le concours du Groupe d'intervention navale de la FINUL. Le 17 octobre, un drone d'origine inconnue s'est approché d'un navire du Groupe d'intervention navale au large de la côte sud du Liban. Conformément à la procédure

établie, le navire a utilisé des contre-mesures électroniques, après quoi le drone est tombé et a explosé.

B. Dispositifs de sécurité et de liaison

31. Du 21 juin au 20 octobre, la FINUL a facilité 1 220 activités civiles et humanitaires dans les secteurs proches de la Ligne bleue, dont 383 après le 23 septembre. La FINUL a notifié aux Forces de défense israéliennes les 575 opérations de sauvetage et de récupération des corps par la Croix-Rouge libanaise ainsi que les 251 opérations de la défense civile libanaise, notamment pour circonscrire des feux de forêt. La FINUL a été en contact avec les Forces de défense israéliennes à 320 reprises s'agissant de la sûreté et de la sécurité de l'Armée libanaise, dont 283 fois après le 23 septembre.

32. À 1 019 occasions, la FINUL a communiqué avec les parties en lien avec la protection de sa force, notamment pour les convois, les patrouilles, les enquêtes techniques et les évacuations médicales, ainsi qu'en lien avec ses positions fixes. À 79 reprises, la FINUL a demandé aux Forces de défense israéliennes de cesser leurs tirs à proximité des positions de la FINUL et des résidences du personnel civil du Groupe d'observateurs au Liban ou de la mission à Tyr. Entre le 21 juin et le 20 octobre, la FINUL a offert un refuge à environ 119 civils se trouvant face à une menace imminente.

33. Aucune réunion tripartite n'a eu lieu, en dépit du fait que la Force était prête à organiser une réunion à la demande des parties. Bien qu'Israël ait donné son accord à la proposition faite en 2008 d'établir un bureau de liaison de la FINUL à Tel-Aviv, la création du bureau reste en suspens.

34. La FINUL a approuvé sept projets à effet rapide, dont deux étaient destinés à appuyer les efforts de riposte aux crises, notamment en faveur des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

35. La FINUL a continué d'appuyer l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment en formant, avant le 23 septembre, 2 837 membres de son personnel militaire et civil, dont 202 femmes, à la prise en compte des questions de genre.

C. Désarmement des groupes armés

36. Aucun progrès n'a été enregistré sur le plan du désarmement des groupes armés au Liban. Comme indiqué plus haut, le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques ont continué à démontrer leurs capacités militaires, notamment en menant des frappes sur Israël depuis le Liban. La possession par le Hezbollah et d'autres groupes d'armes qui échappent au contrôle de l'État, en violation de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil, a continué d'entraver l'aptitude de l'État à exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire.

37. Le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a déclaré le 10 juillet : « s'il y a un accord de cessez-le-feu à Gaza [...] notre front cessera ses tirs ». Le 17 juillet, il a déclaré : « Si l'agression cesse [...], c'est l'État qui négociera ». Le 1^{er} août, il a dit : « Ce qui s'est passé dans la Dahiyé est une agression, pas seulement un assassinat [...] nous sommes entrés dans une phase nouvelle et différente. Son escalade dépend du comportement et des réactions de l'ennemi ». En outre, le 6 août, il a déclaré : « Depuis 10 mois, nous avons fixé un plafond [...] Même quand ils tuaient des civils, nous ciblions les militaires [...] Israël a choisi cette escalade avec le Liban ».

38. Dans des statistiques publiées le 8 octobre, le Hezbollah a déclaré avoir mené 3 194 opérations militaires contre Israël depuis le 8 octobre 2023. Le 16 août, le Hezbollah a diffusé une vidéo montrant des tunnels souterrains remplis d'armes et de personnel armé. Le 25 août, le Hezbollah a lancé pour la première fois un drone depuis la région de la Bekaa et, le 25 septembre, il a lancé pour la première fois un missile balistique sur le quartier général du Mossad, près de Tel-Aviv.

39. Dans des lettres identiques datées du 25 août, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2024/630), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré : « L'attaque du Hezbollah contre Israël prévue ce matin constitue la preuve sans équivoque de la présence d'armes illégales dans le sud du Liban [...] Au vu de cette situation, il est urgent de démilitariser la zone située au sud du Litani et de désarmer le Hezbollah et les autres milices armées opérant dans le sud du Liban » (voir par. 8).

40. Le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a annoncé le 16 septembre « la mise à jour des objectifs de guerre afin de permettre aux habitants du nord de rentrer chez eux en toute sécurité ». Le Ministre israélien de la défense, Yoav Gallant, a également déclaré ce jour-là : « la possibilité d'un accord s'éloigne car le Hezbollah continue de se "lier" au Hamas et refuse de mettre fin au conflit ». Après la frappe israélienne du 20 septembre (voir par. 10), M. Gallant a déclaré : « Nos ennemis n'ont aucun lieu de refuge, pas même la Dahiyé à Beyrouth ».

41. Le 19 septembre, M. Nasrallah a déclaré : « aucune escalade militaire, aucun meurtre ou assassinat, ni même aucune guerre totale ne permettra le retour des habitants du nord ». Le 22 septembre, le secrétaire général adjoint du Hezbollah, Naim Qassem, a déclaré que le Hezbollah s'était engagé dans une « bataille fatidique sans limites » contre Israël.

42. Dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité en date du 23 septembre, M. Katz a déclaré : « Israël a visé la semaine dernière à Beyrouth des dirigeants du Hezbollah pour contrecarrer leur plan consistant à s'infiltrer dans la région de Galilée et à mener des attaques terroristes contre Israël, similaires à celles commises par le Hamas le 7 octobre. Israël a été contraint de prendre des mesures de légitime défense [...]. Israël a donné un avertissement préalable aux civils libanais situés à proximité des immeubles et des zones utilisés par le Hezbollah à des fins militaires, et leur a conseillé de se mettre immédiatement à l'abri » (voir par. 11).

43. Dans un message vidéo adressé à la population libanaise le 23 septembre, M. Nétanyahou a déclaré : « Israël n'est pas en guerre avec vous, mais avec le Hezbollah ». Le 24 septembre, il a déclaré : « Quiconque détient un missile dans son salon et une roquette dans son garage n'aura plus de maison ».

44. Dans les premières remarques publiques du Hezbollah depuis la mort de M. Nasrallah, M. Qassem a déclaré le 30 septembre : « la voie tracée par Sayyed Hassan Nasrallah se poursuit ». Plus tôt, le 28 septembre, les Forces de défense israéliennes ont déclaré : « Nous prendrons pour cible celui qui remplacera Hassan Nasrallah ».

45. Dans des lettres identiques datées du 1^{er} octobre, adressées à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général (S/2024/713), le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré : « l'Iran [a] lancé à plusieurs reprises des missiles contre des cibles militaires et des installations de sécurité du régime israélien [...] [en] riposte à [...] la blessure portée à l'Ambassadeur iranien au Liban lors de la détonation des bipeurs qui, le 17 septembre 2024, a frappé de façon délibérée et sans discrimination des civils, ainsi qu'à l'assassinat du Secrétaire général du Hezbollah au Liban et du général Abbas

Nilforoushan, conseiller militaire iranien de haut rang, le 27 septembre 2024 à Beyrouth ».

46. Le 28 septembre, le Hezbollah avait annoncé que 502 de ses membres avaient été tués depuis le 8 octobre 2023. Le Hezbollah a ensuite cessé de publier les avis de décès. D'autres groupes armés non étatiques au Liban ont fait état d'au moins 89 pertes. Les Brigades Ezzeddine el-Qassam du Hamas, les Forces Al-Fajr d'Al-Jama'a al-Islamiya et les Brigades de la Résistance libanaise ont revendiqué des attaques contre le nord d'Israël au cours de la période considérée, tandis que le Mouvement Amal, le Parti social nationaliste syrien et les brigades Al-Qods du Jihad islamique palestinien ont dit que certains de leurs membres avaient été tués. Un dirigeant de la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa a été tué lors d'une frappe sur Saïda le 21 août, la première frappe d'Israël sur la branche armée du Fatah au Liban. Le 30 septembre, frappant le centre de Beyrouth pour la première fois depuis 2006, les Forces de défense israéliennes ont tué trois membres du Front populaire de libération de la Palestine. Le 1^{er} octobre, les Forces de défense israéliennes ont affirmé avoir tué Al-Faqar Hanawi, commandant de la division Imam Hussein du Corps des gardiens de la révolution islamique, lors d'une frappe aérienne à Beyrouth.

47. Le 30 septembre, le Hamas a annoncé que son chef au Liban, Fatah Sherif Abu el-Amin, avait été tué avec sa famille dans le camp de Bouss, près de Tyr. En poste à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), il était en congé administratif sans traitement depuis mars 2024, étant donné qu'une enquête avait été ouverte concernant des allégations de lien possible avec le Hamas. Trois personnes ont été tuées le 1^{er} octobre lors de la première frappe des Forces de défense israéliennes sur Aïn el-Héloué, près de Saïda. Le 5 octobre, lors de la frappe aérienne la plus au nord, les Forces de défense israéliennes ont tué Saeed Atallah, commandant des Brigades Ezzeddine el-Qassam du Hamas, ainsi que sa famille, dans le camp de Beddaoui, près de Tripoli, dans le Liban-Nord. Des bombardements intensifs sur la banlieue sud de Beyrouth ont précipité l'exode des camps de Sabra et Chatila, situés à proximité.

48. En raison de la présence continue d'acteurs armés, quatre écoles de l'UNRWA à Aïn el-Héloué sont restées inaccessibles.

49. L'Armée libanaise a arrêté six individus, tous prétendument affiliés à Daech, pour des faits de terrorisme.

D. Embargo sur les armes et contrôles aux frontières

50. Des allégations persistantes continuent d'être portées au sujet de transferts d'armes à des acteurs armés non étatiques et de susciter de vives préoccupations. Si ces allégations étaient avérées, elles constitueraient une violation de la résolution [1701 \(2006\)](#) (voir annexe II)**. Bien que l'Organisation des Nations Unies les prenne au sérieux, elle n'est pas en mesure de les corroborer de façon indépendante.

51. Le 26 septembre, l'armée de l'air israélienne a déclaré : « nous allons empêcher toute possibilité de transfert d'armes depuis l'Iran, compte tenu des capacités du Hezbollah que nous avons maintenant réduites ». Les Forces de défense israéliennes ont annoncé le 28 septembre : « nous ne permettrons pas à des aéronefs hostiles transportant du matériel de combat d'atterrir, [...] l'aéroport de Beyrouth est un aéroport civil et doit le rester ». La tour de contrôle de l'aéroport international de Beyrouth a ensuite été piratée et un avertissement a été émis à l'intention d'un avion civil iranien qui s'apprêtait à atterrir. Le Ministre libanais par intérim des travaux

** Distribuée uniquement dans la langue de l'original.

publics et des transports, Ali Hamieh, a ensuite demandé à l'aéroport international Rafic Hariri d'informer l'avion iranien qu'il ne pouvait pénétrer dans l'espace aérien libanais.

52. Le 26 septembre, les Forces de défense israéliennes ont déclaré : « Les avions de combat de l'armée de l'air israélienne ont frappé des infrastructures le long de la frontière entre la Syrie et le Liban, utilisées par le Hezbollah pour transférer des armes depuis la Syrie vers le Liban ». Les Forces de défense israéliennes ont ensuite affirmé, le 3 octobre, que le Hezbollah utilisait le poste frontière civil de Masnaa pour faire passer des armes en contrebande et, le 4 octobre, elles ont bombardé l'axe routier permettant de rallier le poste frontière.

53. Des informations ont continué de faire état d'une implication du Hezbollah dans les combats en République arabe syrienne.

E. Mines terrestres et bombes à sous-munitions

54. Les échanges de feux ont continué de créer de nouveaux secteurs de contamination par les engins non explosés, constituant une menace pour les civils de part et d'autre de la Ligne bleue, ainsi que pour l'ONU et le personnel humanitaire. Alors que les activités de déminage sont restées suspendues, les démineurs de la FINUL se sont occupés d'engins non explosés à dix reprises, à la suite d'impacts sur des positions de la FINUL. Afin d'améliorer la gestion des munitions de la FINUL, 163 démolitions (soit un total de 9 246 kg de munitions périmées) ont été effectuées. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a également organisé sept sessions de sensibilisation au danger des engins explosifs à l'intention de 115 militaires et civils.

F. Tracé des frontières

55. Aucun progrès n'a été accompli concernant le tracé ou la démarcation de la frontière libano-syrienne ou encore la question de la zone des fermes de Chebaa. Israël et la République arabe syrienne n'ont toujours pas répondu à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans le rapport du Secrétaire général daté du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) (S/2007/641).

G. Stabilité politique et institutionnelle

56. Le 25 septembre, les États-Unis d'Amérique et la France ont lancé un appel conjoint, auquel ont souscrit l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Italie, le Japon, le Qatar, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne, pour que soit décrété un cessez-le-feu immédiat de 21 jours à la frontière israélo-libanaise afin de laisser place à la diplomatie en vue de la conclusion d'un règlement diplomatique conforme à la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité, ainsi que de l'application de la résolution [2735 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité relative à un cessez-le-feu à Gaza. Cet appel n'a pas été entendu.

57. Le 28 septembre, lors d'une session extraordinaire du Gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes, le Premier Ministre par intérim du Liban, Najib Mikati, a déclaré : « Nous réaffirmons notre attachement à la légitimité internationale et au droit international, et nous exigeons un cessez-le-feu et l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#) ». Il a lancé un appel au peuple libanais pour mettre de côté leurs points de désaccord politiques, les positions divergentes et les différentes

options, afin qu'ils puissent tous s'unir autour de ce qui préserve, protège et renforce la nation. Pour la première fois depuis la vacance de la présidence le 31 octobre 2022, des ministres affiliés au Courant patriotique libre ont participé au Conseil des ministres.

58. Le 29 septembre, M. Mikati a déclaré : « Quelle que soit la durée de la guerre, nous finirons par revenir à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous pouvons empêcher le sang de couler et nous attacher à mettre en œuvre l'accord ». Le même jour, M. Katz a déclaré : « Nous rejetons la proposition de règlement avec le Hezbollah et nous n'accepterons pas de cessez-le-feu. Le seul moyen de parvenir à un accord est de transférer le Hezbollah vers le nord du Litani et de le désarmer ».

59. La Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban s'est activement concertée avec tous les acteurs concernés au Liban et en Israël au cours de la période considérée, ainsi qu'avec des interlocuteurs dans la région et au-delà, pour souligner l'importance d'un retour immédiat à la cessation des hostilités et l'impératif d'une solution diplomatique, en vue de l'application de la résolution 1701 (2006).

60. À la suite de la mort de M. Nasrallah, l'Armée libanaise a appelé le 29 septembre « les citoyens à préserver l'unité nationale et à ne pas se laisser entraîner dans des actes susceptibles de troubler la paix civile en cette phase dangereuse et délicate de l'histoire d[u] pays ». Le 8 octobre, l'Armée libanaise a déclaré qu'elle « restait prête à défendre le territoire dans la limite des capacités disponibles, sur la base des décisions des autorités politiques ».

61. Le Gouvernement chargé d'expédier les affaires courantes a activé les centres d'opérations d'urgence nationaux et régionaux pour répondre à la crise humanitaire en cours. Le Ministère de la santé publique a demandé aux hôpitaux des zones touchées de reporter le traitement des cas qui ne constituaient pas une urgence. Après le 23 septembre, les écoles et les établissements d'enseignement ont fermé leurs portes, et plus de 1 000 écoles et bâtiments publics ont été transformés en refuges collectifs pour les personnes déplacées.

62. Au 20 octobre, le Ministère libanais de la santé publique a déclaré que depuis le 8 octobre 2023, plus de 2 467 personnes avaient été tuées, dont 150 enfants et 270 femmes, et que 11 569 personnes avaient été blessées. Plus de 1 860 des victimes avaient été tuées entre le 23 septembre et le 20 octobre 2024. Le Gouvernement libanais a estimé à plus de 1,2 million le nombre de personnes déplacées. Des dommages considérables ont été causés, notamment aux infrastructures civiles. L'Organisation mondiale de la Santé a recensé 46 attaques contre des établissements de santé au Liban, qui ont fait 95 morts et 77 blessés parmi le personnel de santé et les patients. Cinq hôpitaux et 100 centres de santé primaire et dispensaires ont été fermés dans tout le Liban et cinq autres hôpitaux ont été partiellement évacués en raison des dégâts causés par les bombardements israéliens. Les dommages causés par les bombardements à 28 installations d'approvisionnement en eau ont eu des incidences sur l'accès à l'eau d'au moins 344 000 personnes. Le 16 octobre, un cas de choléra a été confirmé parmi les personnes déplacées.

63. En complément de l'action menée par les autorités du pays, l'ONU, les États Membres et les partenaires non gouvernementaux ont mobilisé de la nourriture, de l'eau et des produits de première nécessité pour les distribuer aux personnes déplacées. Le 1^{er} octobre, un appel éclair pour le Liban a été lancé en vue de rassembler 425,7 millions de dollars pour aider un million de personnes jusqu'en décembre. Au 20 octobre, l'appel avait été financé à hauteur de 15,1 % (64,4 millions de dollars).

64. Les efforts nationaux et internationaux pour sortir de l'impasse concernant l'élection d'un président se sont poursuivis sans succès. Le 30 septembre, à l'issue

d'une réunion avec le Président du Parlement Nabih Berri, M. Mikati a déclaré que « le Liban tiendra[it] une session parlementaire pour élire un nouveau président dès qu'un cessez-le-feu aurait été décrété dans le conflit entre le Hezbollah et Israël ». Le Parlement ne s'est pas réuni pendant la période considérée.

65. Le 14 août, le Gouvernement d'affaires courantes a approuvé l'enrôlement de 1 500 membres de l'Armée libanaise en vue de leur déploiement dans le sud du Liban (voir annexe III)***.

66. Le 23 septembre, le Gouvernement d'affaires courantes a approuvé le projet de budget de l'État pour 2025, dans l'attente de son examen par le Parlement. Plus de deux ans et demi après la signature de l'accord de principe entre le Fonds monétaire international (FMI) et le Liban (S/2022/556, par. 50), la plupart des mesures à prendre en vue d'obtenir l'aval de son conseil d'administration sont toujours en attente.

67. L'enquête judiciaire sur l'explosion du port de Beyrouth du 4 août 2020 est toujours au point mort, tout comme les poursuites engagées contre 68 personnes dans l'affaire des affrontements meurtriers du 14 octobre 2021 à Tayyouné (voir S/2021/953, par. 57) et l'enquête sur l'assassinat de Lokman Slim, le 4 février 2021 (voir S/2021/240, par. 46).

68. En septembre, l'ancien Gouverneur de la banque centrale, Riad Salameh, a été arrêté et accusé de détournement de fonds, de vol de fonds publics, de falsification et d'enrichissement illicite.

69. La Commission nationale de la femme libanaise a organisé des consultations dans trois gouvernorats avec les autorités locales et la société civile pour soutenir le développement du deuxième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. En outre, avec le soutien de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Armée libanaise a lancé une série d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention du personnel militaire féminin.

70. Au 30 septembre, 779 621 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Liban, dont 768 353 réfugiés syriens et 11 268 réfugiés et demandeurs d'asile d'autres nationalités. Les nouveaux enregistrements de réfugiés syriens par le HCR ayant été suspendus par le Gouvernement libanais en 2015, le nombre réel de réfugiés n'est pas connu. Le Gouvernement libanais estime à 1,5 million le nombre de réfugiés syriens au Liban. Jusqu'à présent en 2024, le HCR a recensé 485 cas d'expulsion affectant au moins 4 800 ressortissants syriens à la suite de raids et d'arrestations aux points de contrôle et 19 cas d'expulsion affectant 878 ressortissants syriens à la suite de tentatives infructueuses de mouvements secondaires par voie maritime. La frustration croissante ressentie face à la crise non résolue des réfugiés syriens au Liban s'est ajoutée à l'imposition par les autorités locales de mesures administratives restrictives et à une contraction de l'espace de protection, y compris un risque accru de refoulement. Au moins 34 Syriens, dont des enfants et des femmes, auraient été tués lors de frappes israéliennes sur Nabatiyé le 17 août et sur Younine, dans le nord de la Bekaa, le 26 septembre. Depuis le 23 septembre, au moins 276 000 personnes de nationalité libanaise et syrienne ont fui vers la République arabe syrienne.

III. Mesures de sécurité et de sûreté

71. Les responsables désignés au nord et au sud du Litani ont continué de coordonner leurs activités pour garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du

*** Distribuée uniquement dans la langue de l'original.

personnel des Nations Unies au Liban. Le 1^{er} août, des restrictions familiales temporaires ont été approuvées jusqu'au 31 décembre, ainsi que la réinstallation du personnel recruté sur le plan national et de leurs familles depuis les secteurs à haut risque au nord du Litani. Le 23 septembre, le responsable désigné au sud du Litani a exigé le transfert temporaire du personnel civil recruté sur le plan international du sud vers le nord du Litani, ce qui a été recommandé en outre à tout le personnel recruté sur le plan national, à l'exception du personnel essentiel à l'exécution des programmes. Il a été conseillé au personnel recruté sur le plan national qui était resté dans la zone d'opérations de se rendre à la position des Nations Unies la plus proche pour s'y réfugier en cas de besoin. Le personnel civil international de la FINUL et le personnel du Groupe d'observateurs au Liban dont les fonctions sont essentielles à l'exécution des programmes et qui étaient restés au sud du Litani ont été transférés au quartier général de la FINUL à Naqoura. Le 1^{er} octobre, a été approuvée la réduction de la présence du personnel libanais non indispensable à l'exécution des programmes, y compris les membres du personnel qui avaient été transférés du sud vers le nord du fleuve Litani. Un contractant de la FINUL a été tué lors d'une frappe aérienne israélienne près de Naqoura le 2 septembre. Une employée du HCR recrutée localement, ainsi qu'une des personnes à sa charge, et un contractant du HCR ont été tués lors de frappes aériennes israéliennes dans la Bekaa et à Tyr, respectivement, le 23 septembre.

72. La FINUL est restée en place, y compris sur toutes les positions le long de la Ligne bleue, tout en adaptant ses mesures de sécurité et de sûreté, notamment les plans d'intervention militaire et les mesures de protection des forces, afin de réduire son empreinte dans les positions proches de la Ligne bleue. Après le 23 septembre, la FINUL a donné la priorité aux mouvements logistiques pour réapprovisionner ses positions.

73. Du 21 juin au 20 octobre, la FINUL a recensé au moins 50 cas d'impacts de projectiles sur les positions et les véhicules des Nations Unies, et huit soldats de la paix ont été blessés. Le 18 août, trois soldats de la paix ont été blessés par une frappe aérienne près de leur véhicule dans les environs de Dhaïra (secteur ouest). Le 27 juillet et le 13 août, des véhicules de patrouille de la FINUL ont été touchés par des tirs près de Sarda (secteur est). Le 10 août, une explosion alentour a endommagé deux véhicules de la FINUL dans les environs de Hanin (secteur ouest). Le 25 juin, la voiture de trois contractants de la FINUL a été touchée par des tirs près de Ramiyé.

74. Du 1^{er} au 20 octobre, les positions de la FINUL ont été la cible de tirs directs et répétés, et cinq soldats de la paix ont été blessés. Le 2 octobre, les Forces de défense israéliennes ont construit une zone d'étape directement adjacente à une position de la FINUL près de Maroun el-Ras, et y ont stationné des chars. Les Forces de défense israéliennes ont tiré sur la position des Nations Unies et ont procédé à des démolitions contrôlées à l'explosif à proximité, endommageant les bastions du périmètre. Les Forces de défense israéliennes ont libéré la position quelques jours plus tard, suite aux protestations officielles de l'ONU. Le 8 octobre, des soldats des Forces de défense israéliennes ont tiré sur des positions de la FINUL à Ras-Naqoura, où des réunions tripartites s'étaient tenues précédemment, causant des dégâts matériels, et à Labbouné, mettant hors service les caméras de surveillance du périmètre. Le 10 octobre, les Forces de défense israéliennes ont tiré à travers une brèche dans le mur de protection de la position de la FINUL à Labbouné, touchant l'abri fortifié où étaient réfugiés les soldats de la paix et endommageant des véhicules et un système de communication. Un drone survolant l'intérieur de la position a été observé. Le 10 octobre, un char des Forces de défense israéliennes a tiré sur un mirador du quartier général de la FINUL à Naqoura, blessant deux soldats de la paix. Le 11 octobre, deux soldats de la paix ont été blessés à la suite de deux explosions près d'un mirador au quartier général de Naqoura. Dans la nuit du 11 au 12 octobre, un soldat de la paix au

quartier général de Naqoura a été légèrement blessé par une balle perdue. Le 13 octobre, deux chars des Forces de défense israéliennes ont détruit l'entrée principale d'une position de la FINUL à Ramiyé, ont pénétré de force dans les locaux et n'ont quitté les lieux qu'après les protestations de la FINUL. Peu après, des grenades fumigènes ont été tirées par les Forces de défense israéliennes à proximité de la position, provoquant des irritations cutanées et des réactions gastro-intestinales chez 15 soldats de la paix. Le 16 octobre, un char des Forces de défense israéliennes a tiré sur un mirador d'une position de la FINUL près de Kfar Kila, endommageant la tour et détruisant deux caméras. Le 20 octobre, un bulldozer des Forces de défense israéliennes a démoli un mirador et la clôture du périmètre d'une position de la FINUL à Marouahin. La FINUL et le Département des opérations de paix ont réagi en protestant auprès des autorités israéliennes, soulignant qu'il incombait aux parties d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies.

75. La rotation des contingents a été suspendue au mois d'octobre. Depuis le 28 septembre, le Groupe d'intervention navale de la FINUL transporte dans certains cas du personnel de la FINUL entre Beyrouth et Naqoura.

76. La prochaine audience du procès dans l'affaire de l'attaque mortelle contre la FINUL près de Mazraat Aqbiyé le 14 décembre 2022 est prévue pour le 12 février 2025, après avoir été reportée le 7 juin 2024. L'ONU n'a pas été informée de procédures pénales visant à traduire en justice les auteurs de l'incident du 4 août 2018 dans le village de Majdal Zoun (secteur ouest). Le Procureur militaire a demandé à l'Armée libanaise d'élargir les enquêtes sur les actes d'agression contre les Casques bleus de la FINUL à Chaqra le 22 décembre 2021, à Bint Jbeil le 4 janvier 2022 et à Ramiyé le 25 janvier 2022.

IV. Déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

77. Au 20 octobre, les effectifs de la FINUL comprenaient 10 048 militaires, dont 857 femmes (8,5 % des effectifs), provenant de 50 pays fournisseurs de contingents, et 787 membres du personnel civil (241 soumis à recrutement international et 546 soumis à recrutement national), dont 253 femmes (32 %). Le Groupe d'intervention navale de la Force comprenait cinq navires, ainsi que 548 militaires, dont 45 femmes (8,6 %). De plus, 49 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont 10 femmes (20,4 %), étaient rattachés au Groupe d'observateurs au Liban, qui est placé sous le commandement et le contrôle opérationnels de la FINUL. Chez les militaires, les femmes de plus haut rang avaient le grade de lieutenant-colonelle, tandis que, dans les effectifs civils, la femme la plus haut placée occupait un poste de la classe D-2.

78. La FINUL a poursuivi la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ainsi que l'évaluation visant à déterminer si ses ressources étaient toujours adéquates (voir [S/2020/473](#)), conformément à la résolution [2539 \(2020\)](#).

79. La FINUL a continué de faire l'objet de mésinformation et de désinformation généralisées au Liban et en Israël concernant son mandat, ses activités et sa capacité à appliquer la résolution [1701 \(2006\)](#). En réponse, elle a publié des déclarations, organisé des entretiens et reçu des visites de médias en présentiel ou virtuellement, afin de mieux faire comprendre son mandat et ses activités.

80. La FINUL a procédé à 13 évaluations d'unités militaires sur les plans de la logistique, de la formation et de l'état de préparation opérationnelle dans la réalisation

des engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et de la résolution 2436 (2018) du Conseil de sécurité. Aucune faille n'a été relevée.

V. Déontologie et discipline

81. Du 1^{er} juin au 30 septembre, la FINUL a consigné sept cas possibles de conduite répréhensible, dont une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Aucune allégation n'a été enregistrée par le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban. La FINUL demeure déterminée à promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel. Des stages d'initiation et de formation au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies ont été organisés à l'intention de 7 civils et de 2 808 membres du personnel militaire de la FINUL. De plus, 394 membres du personnel civil ont reçu une formation sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel.

VI. Observations

82. Un an après le début des échanges de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue, qui constituent des violations répétées de la cessation des hostilités et des dispositions de la résolution 1701 (2006), le Liban et Israël sont au bord d'un conflit généralisé qui risque de plonger la région dans la catastrophe. Il faut que cela soit évité à tout prix.

83. De part et d'autre de la Ligne bleue, trop de vies ont été perdues. De nombreuses personnes ont été blessées. Plus d'un million de personnes ont été déplacées. Des maisons, des villages et des moyens de subsistance ont été décimés. Chaque roquette et chaque missile tirés, chaque bombe larguée et chaque opération terrestre menée éloigne les parties de la vision exposée dans la résolution 1701 (2006) et des conditions nécessaires au retour en toute sécurité des civils de part et d'autre. Je suis très inquiet pour la sécurité des civils des deux côtés de la Ligne bleue et je condamne fermement la perte de vies civiles.

84. J'invite une nouvelle fois tous les acteurs concernés à s'éloigner du précipice. Il faut tout faire pour éviter une conflagration encore plus importante. Il est encore possible de parvenir à la désescalade et à une solution politique, qui sont la seule voie viable. J'appelle l'ensemble de la communauté internationale à user de son influence avant qu'il ne soit trop tard. Il faut que soit négociée une solution politique pour un retour à la cessation des hostilités, qui repose sur l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) par les deux parties. La Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Chef de la mission et commandant de la Force poursuivront leurs consultations à cette fin. Cela étant, le drapeau des Nations Unies continue de flotter le long de la Ligne bleue. La FINUL reste en mesure de soutenir les parties dans l'application de la résolution 1701 (2006), conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

85. La spirale de violence, qui s'est traduite par d'intenses bombardements aériens israéliens sur des zones densément peuplées du Liban – y compris Beyrouth – et par des incursions terrestres des Forces de défense israéliennes au-delà de la Ligne bleue, est la plus meurtrière que le Liban ait connue depuis une génération. Ces violences ont provoqué une crise humanitaire, touchant de manière disproportionnée les femmes et les filles, et entraîné une destruction massive des infrastructures civiles. Trois membres d'organismes des Nations Unies ont également perdu la vie et

plusieurs soldats de la paix ont été blessés. Je demande instamment à tous les acteurs concernés de s'acquitter pleinement des obligations que leur fait le droit international humanitaire, notamment d'honorer les principes de distinction et de proportionnalité et le principe de précaution durant les attaques et en prévision des effets qui en découleraient, et de faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire, ainsi que la circulation des travailleurs humanitaires, notamment par des mécanismes efficaces de notification humanitaire afin d'atténuer les risques tant pour les acteurs humanitaires que pour les personnes dans le besoin. Il faut assurer la protection des civils, notamment des femmes, des enfants, des journalistes, des travailleurs médicaux et des autres intervenants de première ligne, ainsi que des infrastructures civiles. Il ne faut jamais prendre pour cible les civils, y compris les enfants, les journalistes et le personnel médical. Je demande aux donateurs de veiller à ce que l'appel éclair pour le Liban soit financé intégralement.

86. Les attaques quotidiennes menées en continu par le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques depuis le 8 octobre 2023 prouvent qu'ils possèdent des armes qui échappent au contrôle de l'État dans la zone située entre le Litani et la Ligne bleue, et portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'État libanais, en violation des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Je réitère ma demande au Gouvernement libanais afin qu'il facilite la pleine application des dispositions des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006), qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban et l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire libanais. Je demande de nouveau que les éléments en suspens de la résolution 1701 (2006) et la question de la stratégie de défense nationale soient traités. Il demeure important d'appliquer les décisions antérieures issues du dialogue national, notamment celles relatives au désarmement des groupes non libanais et au démantèlement des bases du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah-Intifada.

87. La résolution 1701 (2006) exige des parties qu'elles respectent la Ligne bleue et l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Les opérations menées par les Forces de défense israéliennes sur le territoire libanais et les attaques du Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques au Liban contre Israël constituent une violation flagrante de la résolution 1701 (2006).

88. Je condamne à nouveau toute violation par Israël de la souveraineté du Liban et je demande encore une fois au Gouvernement israélien de cesser tous les survols du territoire libanais. Je condamne également toute violation de la souveraineté d'Israël par le Hezbollah et d'autres groupes armés non étatiques du Liban. Je condamne fermement toute activité armée sur les positions de la FINUL ou à proximité de celles-ci et je rappelle que tout acte compromettant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix équivaut à une violation du droit international. Les soldats de la paix de la FINUL ne doivent pas être pris pour cible. Les attaques dirigées contre eux sont contraires au droit international, notamment au droit international humanitaire, et peuvent constituer un crime de guerre. La liberté de circulation de la mission doit également être assurée par tous les acteurs. Il est plus essentiel que jamais que la FINUL soit en mesure de s'acquitter pleinement de son mandat.

89. Les auteurs des attaques commises contre la FINUL, dont ceux qui portent la responsabilité d'avoir tué un soldat de la paix et d'en avoir blessé trois autres près de Mazraat Aqbiyé le 14 décembre 2022, doivent répondre de leurs actes. Le rôle du Gouvernement hôte demeure fondamental pour contribuer à prévenir de tels incidents à l'avenir, notamment en aidant à contrer toute mésinformation ou désinformation sur le mandat de la mission. Je note avec inquiétude que l'Armée libanaise, qui n'a pas participé aux échanges de feux à travers la Ligne bleue, a subi des pertes. Je salue la

décision du Gouvernement libanais d'affaires courantes d'approuver l'enrôlement de 1 500 soldats supplémentaires dans l'Armée libanaise, ce qui constitue un pas important vers l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble de son territoire. Le renforcement de la présence et des capacités de l'Armée libanaise au sud du fleuve Litani ainsi qu'en mer est au cœur de la résolution 1701 (2006). Je tiens à remercier les États Membres qui ont contribué à aider l'Armée libanaise et j'appelle les donateurs à renforcer leur appui matériel et financier à la mesure de l'engagement qu'ils ont pris en faveur de l'application de la résolution 1701 (2006).

90. Alors que l'impasse politique dure depuis bientôt deux ans, j'invite instamment les dirigeants politiques libanais à prendre des mesures résolues pour que soit élu un ou une présidente qui représentera et défendra les intérêts de toutes les Libanaises et de tous les Libanais et que soient mises en place des institutions publiques pleinement fonctionnelles, l'objectif étant de résoudre les difficultés politiques et les problèmes de sécurité urgents du pays.

91. Je regrette qu'aucun progrès n'ait été accompli sur la question des fermes de Chebaa, conformément au paragraphe 10 de la résolution 1701 (2006). Je demande de nouveau à Israël et à la République arabe syrienne de répondre à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 30 octobre 2007 (S/2007/641).

92. La poursuite de l'occupation par les Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et de la partie adjacente au nord de la Ligne bleue constitue une violation des dispositions de la résolution 1701 (2006) et doit cesser. J'exhorte de nouveau les autorités israéliennes à s'acquitter de leurs obligations conformément à la résolution 1701 (2006) et à se retirer du nord de Ghajar et de la partie adjacente au nord de la Ligne bleue. Je note que le Gouvernement libanais s'est déclaré favorable à la proposition de la FINUL de 2011 consistant à faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la zone occupée, mais le Gouvernement israélien n'a toujours pas répondu.

93. J'engage le Gouvernement libanais à appliquer sa politique de dissociation, conformément à la Déclaration de Baabda de 2012, et j'exhorte tous les Libanais et toutes les parties au Liban à cesser toute implication dans le conflit syrien et dans d'autres conflits de la région. Je suis profondément préoccupé par le risque de régionalisation du conflit entre le Hezbollah et Israël. Je condamne tout mouvement de combattants et de matériel de guerre à travers la frontière libano-syrienne ou partout ailleurs dans la région, en violation de la résolution 1701 (2006).

94. Je reste préoccupé par le fait que les déficits de financement chroniques et graves mettront en péril le rôle essentiel que joue l'UNRWA dans la stabilité de la région. J'appelle les donateurs à accroître leur appui financier afin de garantir la continuité des services essentiels et du soutien de l'UNRWA à tous les réfugiés palestiniens au Liban, comme ailleurs. Il est ressorti de l'étude indépendante sur la neutralité de l'Office que celui-ci dispose d'un cadre de neutralité plus solide que celui d'entités comparables et qu'il met tout en œuvre pour appliquer les recommandations qui ont été formulées.

95. Je suis conscient qu'accueillir un grand nombre de réfugiés sur son territoire pose d'énormes problèmes au Liban. Je salue l'hospitalité que le peuple libanais montre à l'égard d'un grand nombre de réfugiés depuis des décennies, mais je demande à tous les membres de la communauté internationale d'œuvrer en faveur de solutions durables qui répondent aux besoins des réfugiés et allègent le fardeau qui pèse de façon indue sur le Liban. Une réponse solide, unie et bien financée, face aux besoins croissants des réfugiés et de leurs communautés d'accueil reste essentielle, tout comme l'application cohérente des garanties juridiques et procédurales, y

compris le principe de non-refoulement, afin de veiller à ce que l'espace de protection ne se contracte pas davantage. Les risques en matière de sécurité et les difficultés rencontrées pour faire face aux déplacements internes généralisés au Liban ne font qu'accroître l'urgence qu'il y a à trouver des solutions durables, notamment pour permettre aux réfugiés syriens qui le souhaitent de rentrer chez eux en toute sécurité et dans la dignité.

96. Plus de quatre ans après l'explosion survenue le 4 août 2020 au port de Beyrouth, je réitère mon appel aux autorités libanaises pour qu'elles mènent une enquête impartiale, minutieuse et transparente.

97. J'adresse mes condoléances à toutes les personnes touchées par les hostilités en cours. Je remercie sincèrement tous les pays qui fournissent du personnel militaire et du matériel à la FINUL et au Groupe d'observateurs au Liban. Je salue en particulier la bravoure des soldats de la paix en première ligne, qui ont maintenu leurs positions dans les conditions les plus dangereuses et dans des contraintes logistiques extrêmes. Je remercie la Coordonnatrice spéciale pour le Liban, Jeanine Hennis-Plasschaert, le Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Aroldo Lázaro Sáenz, ainsi que les pays contributeurs de troupes qui sont restés unis en cette période difficile, ainsi que tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies pour leur dévouement continu à la paix et à la stabilité dans ces circonstances extrêmement difficiles.

Annexe I

Restriction of the freedom of access and movement of the United Nations Interim Force in Lebanon from 21 June to 20 October 2024

1. In paragraph 15 of its resolution [2695 \(2023\)](#), the Security Council urged the parties to ensure that the freedom of movement of the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL) in all its operations, including access to all parts of the Blue Line, were fully respected and unimpeded. It called upon the Government of Lebanon to facilitate prompt and full access to sites requested by UNIFIL for the purpose of swift investigations, including all locations of interest, all relevant locations north of the Blue Line related to the discovery of tunnels crossing the Blue Line (as reported in [S/2019/237](#)) and unauthorized firing ranges, in line with resolution [1701 \(2006\)](#), while respecting Lebanese sovereignty.
2. In the reporting period, UNIFIL continued its operations until 22 September, despite the daily exchanges of fire across the Blue Line, which affected patrols and UNIFIL positions, in particular those close to the Blue Line. Operations in close coordination with the Lebanese Armed Forces continued, where possible.
3. These included a focus on counter-rocket-launching patrols, including in the surroundings of UNIFIL positions, and Blue Line armoured vehicle patrols. Some foot patrols and market walks resumed where security conditions allowed until 22 September, while temporary checkpoints and air operations remained suspended throughout the reporting period.
4. From 21 June to 22 September, UNIFIL conducted an average of 5,221 monthly vehicle patrols during the day and at night. Of these, an average of 2,179 vehicle patrols were conducted each month along the Blue Line. In addition, the Force conducted an average of 1,027 inspection activities each month, which included the operation of permanent checkpoints and the conduct of counter-rocket-launching patrols each month. Between 23 September and 20 October, only 94 patrols were completed.
5. From 23 September to 20 October, normal operational and logistical activities outside positions were only possible for a total of 53 hours and limited to certain parts of the area of operations. The prolonged periods of time that UNIFIL peacekeepers spent in shelter following notifications from the Israel Defense Forces, stated by the latter to be necessary for the safety and security of UNIFIL personnel, further significantly impeded mandated activities. Between 8 and 10 October, for instance, some positions were in shelter for a continuous 42 hours.
6. From 21 June to 22 September, UNIFIL was subject to direct attacks on several occasions. Four such attacks occurred close to Sarda in Sector East. On one occasion, a contractor was injured by incoming fire and evacuated to a civilian hospital outside of the area of operations.
7. As noted in the report, following the launch by the Israel Defense Forces of Operation Northern Arrows on 23 September, UNIFIL movement all but ceased. Furthermore, with ground operations north of the Blue Line in the area of operations from 1 October, Israel Defense Forces personnel and infrastructure were on occasion situated directly next to United Nations positions, and such positions were damaged as a result of exchanges of fire between the Israel Defense Forces and Hizbullah.
8. Prior to 23 September, the mission continuously coordinated with the Lebanese Armed Forces with respect to its freedom of movement and unrestricted access to its

entire area of operations. However, the Lebanese Armed Forces continued to object to some patrol routes proposed by UNIFIL to expand the Force's presence outside main routes and municipal centres, on the grounds that they were either private roads or areas of strategic importance to the Lebanese Armed Forces. UNIFIL consistently followed up on reported incidents of restrictions of movement with the Lebanese authorities. While the freedom of movement of UNIFIL was respected in most cases, the Force continued to experience restrictions, as detailed below. Notably, since the start of Israeli ground operations on 1 October, the limited movements that UNIFIL has undertaken in the area of operations have on a few occasions been impeded by the Israel Defense Forces as well as by damage and attacks on United Nations positions.

Access to all locations of interest

9. Owing to the security situation, during the reporting period, UNIFIL was not able to systematically monitor locations of interest, including Green Without Borders sites. Many of these sites were destroyed or damaged by the Israel Defense Forces.

Freedom of movement incidents

10. On 22 June, approximately 20 individuals stopped two UNIFIL patrol vehicles in the vicinity of Kawtariyat al Ruzz (outside the area of operations) about 6 km from the Tyre-Sidon highway. The individuals searched the vehicles and personnel and seized eight mobile phones, three watches, a pair of earphones, maps and an internal driving order. After 40 minutes, another individual arrived and asked the peacekeepers to make a U-turn. Shortly thereafter, the peacekeepers returned to a nearby UNIFIL position without completing their planned activities. UNIFIL followed up with the Lebanese Armed Forces in order to have the seized items returned. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

11. On 28 June, 10 individuals with a scooter blocked a UNIFIL patrol from entering the urban area of Suwwanan in the vicinity of Majdal Silm (Sector East). The peacekeepers turned back without completing their planned itinerary. The Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL liaised with the local municipal authorities, which said that some young men had stopped the patrol from entering the village late at night without the Lebanese Armed Forces. The mayor further stated that this incident had occurred without any aggressive behaviour.

12. On 6 July, eight individuals with two cars stopped a UNIFIL patrol that was returning from a joint activity with the Lebanese Armed Forces in the vicinity of Burj al-Muluk (Sector East). The individuals waved knives, seized a United Nations flag and attempted to puncture one of the vehicles' tires. Peacekeepers remained in their vehicles until a man persuaded the individuals to leave. The patrol then drove to a nearby UNIFIL position. The Lebanese Armed Forces were informed.

13. On 12 July, 8 to 10 individuals with three scooters and two vehicles blocked a UNIFIL patrol north-west of Burj al Qibli (Sector West). The Lebanese Armed Forces were informed and reached the location 30 minutes later. The patrol resumed its planned itinerary.

14. On 12 July, a UNIFIL convoy unintentionally impeded the movement of a private vehicle while making a U-turn on the coastal road, south-east of Tyre (Sector West). The private vehicle followed the convoy in an aggressive manner and hit one of the UNIFIL vehicles. The left mirror was damaged and the front bumper scratched. The Lebanese Armed Forces were informed about the incident. The local mayor informed UNIFIL that he had contacted the Lebanese Armed Forces at the time of the

incident and the situation was resolved, noting that UNIFIL was patrolling without the Lebanese Armed Forces.

15. On 13 July, a UNIFIL patrol was blocked by a vehicle north-east of Yatar (Sector West). A few minutes afterwards, an additional vehicle and three motorcycles arrived and blocked the patrol at the rear. Five minutes later, 5 to 10 additional vehicles and scooters gathered at the scene, with a total of around 20 individuals surrounding the patrol, 1 hitting the patrol vehicles. Two of the individuals then drove with the patrol out of the area, warning it not to return. The Lebanese Armed Forces were informed. The local mayor stated that the youths had acted independently. In response, the municipality issued a public notice instructing residents to leave such matters to the Lebanese Armed Forces or the municipal police if necessary.

16. On 14 July, UNIFIL peacekeepers on a joint patrol with the Lebanese Armed Forces observed a rocket launching platform in the vicinity of Dayr Mimas (Sector East). Shortly thereafter, approximately 20 individuals, one vehicle and several scooters arrived at the location and acted aggressively, damaging the UNIFIL vehicles slightly. The UNIFIL patrol left while a Lebanese Armed Forces explosive ordnance disposal team remained at the site.

17. On 15 July, a UNIFIL team (four hospital personnel with an ambulance) diverted from the main road by mistake was stopped by approximately 10 individuals in the southern suburbs of Beirut (outside the area of operations). The individuals checked the documentation and cell phones of the medical personnel, directed them to an office and told them to wait. Two hours later, they were accompanied by a Lebanese Armed Forces vehicle to a Lebanese Armed Forces intelligence office and questioned for about two hours. Subsequently, the medical staff were brought back to the highway and continued their movement to Naqurah (Sector West). No aggressive behaviour was observed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

18. On 21 July, a UNIFIL patrol stopped north-west of Khirbat Silm (Sector East) due to a vehicle malfunction. Ten individuals reached the patrol and when, 15 minutes later, a UNIFIL quick reaction team arrived at the location, they prevented it from recovering the vehicle. The Lebanese Armed Forces were informed and, after 50 minutes, a Lebanese Armed Forces patrol arrived and facilitated the recovery of the vehicle by the quick reaction team. The patrol continued its planned itinerary. No injury to any personnel or damage was reported.

19. On 22 July, a UNIFIL patrol had to stop near Qusayr (Sector East) due to a mechanical failure and, shortly thereafter, approximately 20 individuals arrived, warned the peacekeepers to leave immediately and burned tyres. When the UNIFIL quick reaction team arrived 50 minutes later and the convoy began moving towards a nearby UNIFIL position, the individuals again blocked the road with cars and scooters. At one point, approximately 20 individuals were observed, some using radios and others with handguns. Arriving at the UNIFIL position, the last UNIFIL vehicles were once again blocked by individuals for a few minutes. Two UNIFIL peacekeepers sustained minor injuries. The Lebanese Armed Forces were informed.

20. On 27 July, a UNIFIL patrol's vehicle was hit by gunshots south-west of Sarda. The point of origin of the shots could not be confirmed, but the mission's assessment is that they were fired by the Israel Defense Forces from south of the Blue Line. The vehicle was hit ten times and suffered from a flat tyre, rendering it immobile. The UNIFIL recovery team moved the damaged vehicle to a nearby UNIFIL position. No injury to UNIFIL peacekeepers was reported. The Lebanese Armed Forces were informed, and a formal protest letter was sent to the Israel Defense Forces. UNIFIL has also launched an internal investigation into the incident.

21. On 29 July, an individual, without providing an explanation, told a UNIFIL patrol that it could not continue on a specific road in the vicinity of Rashayya al-Fukhkhar (Sector East). The individual did not act aggressively. The patrol reversed and reached the UNIFIL position to which it was travelling. There was no impact on patrolling activities, as peacekeepers had already finished their operational duties. The Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL followed up with the local mayor, who denounced the behaviour and reiterated the municipality's good relations with the mission.

22. On 2 August, two individuals on a scooter stopped a UNIFIL logistical movement near Dayr Siryan (Sector East) and damaged the camera of one of the vehicles before leaving. The patrol continued its planned movement and there was no injury to UNIFIL personnel. UNIFIL contacted the mayor of Dayr Siryan, who stated that he was unaware of the incident and that it was an isolated act, not directed by any parties or authorities. He emphasized his commitment to maintaining positive relations with UNIFIL. The Lebanese Armed Forces were also informed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

23. On 7 August, two individuals on scooters encircled a UNIFIL convoy in the vicinity of Ayn Ba'al (Sector West) and threw a shoe at one of the vehicles. At the same time, one of the vehicle's rear windows was smashed ; peacekeepers were not able to confirm how the window was broken. There was no injury to UNIFIL personnel, and the convoy was able to continue its planned itinerary. The local deputy mayor stated to UNIFIL that he was unaware of the incident and added that the village population is friendly towards UNIFIL. However, he explained that if the patrol went into narrow streets or took the valley road without the Lebanese Armed Forces, it would be stopped by villagers.

24. On 8 August, five individuals with three vehicles blocked a UNIFIL patrol from the front and back, impeding its movement in the vicinity of Aynata (Sector West). The individuals did not act aggressively and were not carrying weapons. The Lebanese Armed Forces were informed, reached the location shortly thereafter and assisted the patrol in moving away from the area. The patrol interrupted its planned activities and returned to its UNIFIL position. UNIFIL followed up with the mayor of Aynata, who expressed his concern, as UNIFIL has repeatedly been stopped in this neighbourhood where the local community is very suspicious. In addition, the mayor said that he would put up road signs indicating the main road for UNIFIL patrols.

25. On 10 August, a UNIFIL patrol reported an explosion approximately 60 m from its vehicles close to Hanin (Sector West), both of which were damaged. The patrol was able to return to its UNIFIL position. No injury to UNIFIL personnel was reported. At the moment of the strike, no warning or recommendation to seek shelter had been received by UNIFIL. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

26. On 11 August, an Observer Group Lebanon patrol was blocked by a vehicle parked in the middle of the road, along with nine unarmed men, south-east of Kafr Hammam (Sector East). The patrol's language assistant interacted with the individuals, but tension increased and the patrol was asked to leave. A few minutes later, the Observer Group Lebanon patrol returned to its base. The Lebanese Armed Forces were informed.

27. On 13 August, UNIFIL peacekeepers south-west of Sarda heard nine machine gun shots, two hitting the back and the right side of the last patrol vehicle. The impacts were not noted until the activity was completed and the patrol reached its destination. The UNIFIL patrol was moving from north to south along the Blue Line, which was on the west side of the convoy. No injury to UNIFIL personnel was reported. The

Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

28. On 18 August, UNIFIL peacekeepers on administrative duty reported an air strike in close proximity to their UNIFIL vehicle. All three peacekeepers suffered injuries and the vehicle was damaged. At the moment of the strike, no warning or recommendation to seek shelter had been received by UNIFIL.

29. On 19 August, two individuals stopped a UNIFIL patrol near Kafr Hammam and told peacekeepers that they could not continue on that specific road. The patrol observed bushes and branches further along the road, obstructing movement, and turned around. The patrol continued patrolling, making a detour. The Lebanese Armed Forces were informed.

30. On 30 August, three individuals in civilian clothes with two motorcycles stopped a UNIFIL patrol near 'Aytit (Sector West) and aggressively requested the patrol to turn back. One individual told the peacekeepers to remain in the vehicles while making a phone call. A UNIFIL vehicle was hit with a machete-like knife, causing scratches and damage to one side mirror. Five or six more individuals reached the location and, to avoid further tension, the patrol moved back approximately 1 km and informed the Lebanese Armed Forces. The Lebanese Armed Forces arrived and accompanied the patrol out of the area, and it returned to its UNIFIL position. The local mayor condemned the attack and attributed it as an individual incident, noting that two police officers were deployed rapidly to the site. The mayor also recommended that UNIFIL patrols be conducted with the Lebanese Armed Forces to prevent such incidents.

31. On 2 September, UNIFIL peacekeepers on a patrol reported five gunshots close to their patrol near Sarda (Sector East). Stones that ricocheted after being hit by the bullets bounced and impacted the patrol vehicles, although the vehicles were not directly struck by gunshots. The patrol was able to continue its planned itinerary. The Lebanese Armed Forces were informed. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

32. On 3 September, a convoy of two UNIFIL vehicles, followed by three UNIFIL civilian contractors in three unmarked civilian cars, was hit by gun fire in the vicinity of Sarda (Sector East) while moving from north to south along the Blue Line, with the Blue Line on the west side of the convoy. One of the contractors was injured by an impact on his upper body and several impacts on the right side of his vehicle were noted. The convoy reached its final destination and the UNIFIL contractor was evacuated to a civilian hospital outside the area of operations.

33. On 9 September, approximately 30 individuals blocked the road in front of a joint Lebanese Armed Forces-UNIFIL patrol near Majdal Zun (Sector West). The Lebanese Armed Forces engaged with the individuals and urged the UNIFIL peacekeepers to change their itinerary. The patrol moved to another location and subsequently decided to continue in the opposite direction. No aggressive behaviour was noted during the incident.

34. On 10 September, two individuals with a scooter and a vehicle stopped a UNIFIL patrol near Qalawiyah (Sector West) and asked peacekeepers to turn back. The patrol moved and waited for the Lebanese Armed Forces, which had been informed. The Lebanese Armed Forces arrived 20 minutes later together with an individual on a scooter who previously had taken a photo of the patrol. The patrol assessed the situation with the Lebanese Armed Forces and continued its movement, using an alternative route.

35. On 13 September, approximately 10 unarmed individuals stopped a UNIFIL patrol in the vicinity of Bra'shit (Sector West) and asked peacekeepers to turn back. The individuals threatened the peacekeepers and stole three cell phones, one base station radio, one tablet, one camera, one global navigation satellite system and one antenna. The Lebanese Armed Forces were informed, reached the location after 50 minutes, and accompanied the patrol to a nearby Lebanese Armed Forces position before moving to a UNIFIL position. There were no injuries to UNIFIL personnel. UNIFIL is following up with the Lebanese Armed Forces in order to have the seized items returned. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

36. On 14 September, six individuals with five scooters blocked a UNIFIL patrol, north-west of Rashaf (Sector West). The individuals behaved aggressively, and one threw a rock at the patrol vehicle, without hitting it. The patrol turned around, but was once again blocked. Peacekeepers were able to take an alternative road towards Haddatha (Sector West) and requested assistance from the Lebanese Armed Forces. After 15 minutes, the patrol decided to continue to a nearby UNIFIL position on its own. This is the third denial of freedom in Rashaf during 2024.

37. On 17 September, a UNIFIL ambulance conducted a medical evacuation from Naqurah to Beirut when, on the outskirts of Tyre, an angry crowd of 20 to 30 individuals, some carrying small iron rods and screwdrivers, stopped and vandalized the ambulance by throwing stones at the windows and attempted to forcibly open the doors. The Lebanese Armed Forces arrived at the scene and intervened. The ambulance continued its movement to a nearby medical facility and waited for the Lebanese Armed Forces to facilitate its movement to a UNIFIL position. The incident occurred in the context of widespread panic following the explosion of communication devices in Lebanon.

38. On 17 September, several individuals gathered with ambulances, vehicles and scooters on the road in Tibnin (Sector West), blocking a UNIFIL convoy's movement. When the convoy tried to leave the area, some individuals started acting aggressively, throwing stones. With the help of some other individuals, the convoy left the area and reached a nearby UNIFIL position. The incident occurred in the context of widespread panic following the explosion of communication devices in Lebanon.

39. On 17 September, military observers from Observer Group Lebanon observed a UNIFIL ambulance being hit by an angry crowd on the coastal road, north-west of Burj al Qibli. A man approached the Observer Group Lebanon vehicle, which was stuck in traffic close to the ambulance and shouted while punching the windows. Two other individuals hit the car and attempted to open the doors and smash the windows. Some others in the crowd intervened and helped the Observer Group Lebanon personnel turn their vehicle and drive back towards UNIFIL headquarters in Naqurah. No damage or casualties were reported. The incident occurred in the context of widespread panic following the explosion of communication devices in Lebanon.

40. On 18 September, 30 to 40 individuals exhibiting aggressive behaviour stopped a UNIFIL patrol near Burj al Qibli. The individuals surrounded the patrol and smashed the vehicles' windows and side mirrors, and slashed and deflated the vehicles' tires. The Lebanese Armed Forces were informed and arrived at the scene shortly thereafter. The vehicles were towed to a UNIFIL position, accompanied by the Lebanese Armed Forces. The event occurred in the context of widespread panic caused by the second wave of explosions of communication devices across the country.

41. On 19 September, three individuals made hand gestures, telling a UNIFIL patrol to turn back in the vicinity of Qulaylah (Sector West). The patrol that was conducted together with the Lebanese Armed Forces stopped. The Lebanese Armed Forces

talked to the individuals and it was agreed that the patrol would turn back on the same road, not finalizing the planned route.

42. On 21 September, three individuals, identifying themselves as Hizbullah members, stopped a UNIFIL patrol north-east of Mukhayyam a- Qasimiyah (outside the area of operations) and took communication devices. The Lebanese Armed Forces were informed and arrived at the location after 30 minutes, and shortly thereafter the UNIFIL patrol returned to its position. UNIFIL is following up with the Lebanese Armed Forces in order to have the seized items returned.

43. On 27 September, approximately 30 male individuals stopped a UNIFIL patrol near Juwayya (Sector West) and aggressively asked peacekeepers to turn around. The patrol observed a vehicle carrying heavy military equipment and another bus carrying approximately 20 women in the vicinity. The patrol turned around and continued the patrol on an amended itinerary. The Lebanese Armed Forces were informed.

44. On 11 October, Israel Defense Forces soldiers in three vehicles stopped a critical UNIFIL logistical convoy near Mays al-Jabal (Sector East). The Israel Defense Forces stated that the movement had been declared unsafe due to the ongoing operations, and the UNIFIL convoy moved to a nearby UNIFIL position. Later the same day, Israel Defense Forces soldiers stopped the same UNIFIL convoy once again near Mays al-Jabal. The convoy returned without finishing the movement as planned. UNIFIL protested the incident. The Israel Defense Forces characterized events as “preventive measures to ensure the safety and well-being of UNIFIL forces in the jurisdiction”.

45. On 18 October, while carrying out road clearing to enable access to a nearby UNIFIL position in the vicinity of Mays al-Jabal, UNIFIL peacekeepers reported several impacts in the area, and an Israeli tank shell impacted approximately 20 m from the UNIFIL explosive ordnance team. UNIFIL peacekeepers were not able to continue the scheduled work and returned to their UNIFIL position.

Impact on United Nations Interim Force in Lebanon positions and personnel

46. From 21 June to 30 September, UNIFIL positions and assets were impacted on at least 21 occasions, including four impacts characterized as restrictions of freedom of movement. UNIFIL continued to protest to Lebanese authorities where non-State armed groups were seen to be operating in the vicinity of UNIFIL positions. From 1 October and the start of the Israel Defense Forces ground operation until 20 October, UNIFIL positions were directly or indirectly affected on at least 19 occasions, as detailed below. In addition, on 18 October, the impact of an explosion recorded approximately 20 m from UNIFIL peacekeepers conducting explosive ordnance disposal work restricted their freedom of movement.

47. On 2 October, UNIFIL peacekeepers in a UNIFIL position south-east of Marun al-Ra’s (Sector West) reported that two Israel Defense Forces tanks were circling their position. One moved to the front gate and pointed its barrel towards the UNIFIL position before leaving the location. Later the same day, several gunshots and two tank shots were fired towards the UNIFIL position from the vicinity of vehicles belonging to the Israel Defense Forces parked in the area. No injury or damage was reported. The following day, three Israel Defense Forces tanks oriented their turrets towards the position, and 40 minutes later, while stationed behind the UNIFIL position, one of the tanks fired a round over the position. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces. No injury or damage was reported.

48. On 2 October, a shell impacted in a UNIFIL position, south-west of Udaysah (Sector East), and exploded within the premises while peacekeepers were in bunkers. There was no injury to UNIFIL personnel, but several walls and vehicles were damaged. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident.

49. On 2 October, several gunshots and two tank shots were fired towards a UNIFIL position south-east of Marun al-Ra's from the vicinity of Israel Defense Forces vehicles. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces. No injury or damage was reported.
50. On the night between 6 and 7 October, on two occasions there was small arms and tank fire from a south-to-north direction. This damaged a wall and the structure of a UNIFIL position south-west of Alma al-Sha'b (Sector West). UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.
51. On 7 October, the Israel Defense Forces conducted two controlled demolitions close to a UNIFIL position south-east of Marun al-Ra's. The two explosions caused damage to the UNIFIL position, including the collapse of several bastion walls. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.
52. On 7 October, a UNIFIL vehicle inside a UNIFIL position south-east of Mays al-Jabal (Sector East) was hit and caught fire. UNIFIL sent a "stop fire" request to the Israel Defense Forces, and peacekeepers were able to extinguish the fire.
53. On 8 October, two Israeli soldiers fired directly at and destroyed a perimeter security camera at a UNIFIL position south-west of Alma al-Sha'b. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.
54. On 8 October, the building that until October 2023 housed the tripartite meetings south of Naqurah (Sector West) was hit by small arms fire from a nearby Israel Defense Forces position. Three spotlights and a radio relay station were damaged. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.
55. On 10 October, an Israel Defense Forces tank was observed pointing a laser towards an observation post in the UNIFIL headquarters Green Hill camp, south-west of Naqurah. Shortly thereafter, the post was directly hit by a tank shell and two UNIFIL peacekeepers sustained injuries. UNIFIL protested the incident. In official statements, the Israel Defense Forces said that they had "instructed the [United Nations] forces in the area to remain in protected spaces", following which they opened fire.
56. On 10 October, a UNIFIL position south-west of Alma al-Sha'b was directly targeted by small arms fire through a breach in the perimeter wall, caused earlier by adjacent Israel Defense Forces groundworks. Vehicles, communication equipment and the entrance of the bunker where all the peacekeepers were sheltering at the moment of the incident were damaged. In addition, a drone flew into the UNIFIL position and descended at the entrance of the bunker. The following day, at the same UNIFIL position, an Israel Defense Forces excavator repeatedly hit the perimeter T-wall, destroying three sections. After UNIFIL personnel addressed the Israel Defense Forces soldiers, they asserted that the damage to the wall was not intentional and subsequently stopped the activity. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.
57. On 11 October, two UNIFIL peacekeepers sustained injuries due to indirect explosions near UNIFIL headquarters, north-west of Naqurah. One of the peacekeepers was injured by shrapnel and evacuated to a hospital in Tyre for medical treatment. An internal investigation is ongoing to determine the circumstances of the incident.
58. On 11 October, in UNIFIL headquarters south-west of Naqurah, a UNIFIL peacekeeper was hit by a bullet. The peacekeeper, who had spent a prolonged period in shelter, had stepped out briefly and was hit while wearing his protective equipment. The peacekeeper received medical attention at the UNIFIL headquarters hospital, and

a bullet was removed from his chest. The source of the fire is currently unknown. An investigation is ongoing to determine how the peacekeeper was injured.

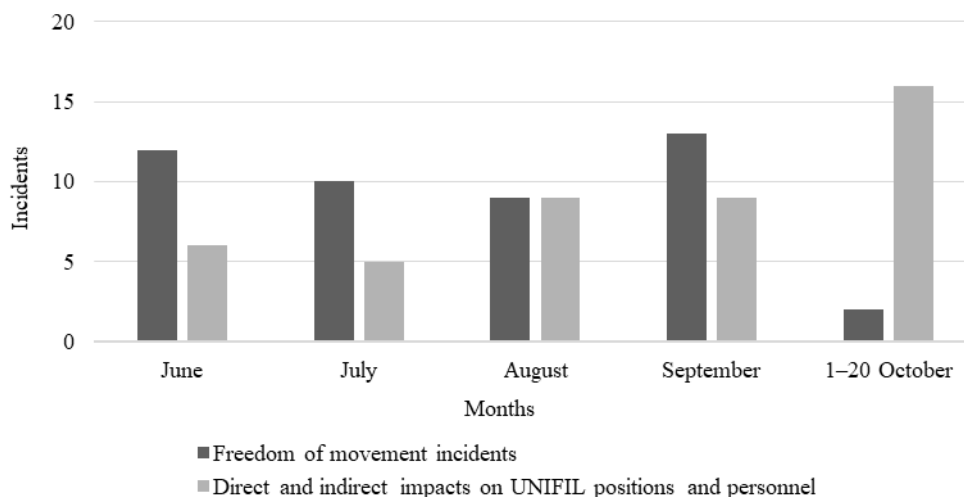
59. On 13 October, Israel Defense Forces excavators were observed opening a path between a UNIFIL position south-east of Ramiyah (Sector West) and an Israel Defense Forces position south of the Blue Line. The following night, two Israel Defense Forces tanks forced the entry gate and proceeded into the UNIFIL position. UNIFIL contacted the Israel Defense Forces and after 45 minutes the tanks left the position. One hour later, UNIFIL peacekeepers reported several smoke grenades fired approximately 100 m north of the position, engulfing the camp and causing skin irritation and gastrointestinal reactions to 15 peacekeepers. UNIFIL protested the incident. The Israel Defense Forces asserted that the tanks had reversed into the UNIFIL position amid intense firing during a casualty evacuation procedure, and when fire stopped and the injured soldiers were evacuated, the tanks left the position. The Israel Defense Forces further stated that the smoke grenades had been fired to cover the evacuation.

60. On 14 October, two vehicles, a road and accommodation buildings in the UNIFIL headquarters Green Hill camp sustained damage due to an impact inside the camp. UNIFIL has launched an internal investigation into the incident. There was no injury to UNIFIL personnel.

61. On 16 October, an Israel Defense Forces tank fired a shot towards a watchtower located in a UNIFIL position east of Dayr Amis (Sector East). Two security cameras, walls, a ceiling and a door were damaged. Shrapnel was also found inside the camp. There was no injury to UNIFIL personnel. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.

62. On 20 October, peacekeepers in a UNIFIL position in the vicinity of Marwahin (Sector West) observed engineering work conducted by the Israel Defense Forces adjacent to their UNIFIL position. During the works, a UNIFIL watchtower and the position's perimeter fence were destroyed. UNIFIL protested the incident to the Israel Defense Forces.

Figure
Incidents of restriction of United Nations Interim Force in Lebanon freedom of movement and impacts on the mission's positions and personnel, 21 June to 20 October 2024



Source : FINUL.

Annex II

Implementation of the arms embargo

1. In paragraph 21 of its resolution [2695 \(2023\)](#), the Security Council recalled paragraph 15 of resolution [1701 \(2006\)](#), according to which all States shall take the measures necessary to prevent, by their nationals or from their territories or using flag vessels or aircraft, the sale or supply of arms and related materiel to any entity or individual in Lebanon other than those authorized by the Government of Lebanon or the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL). The United Nations continued to engage with Member States regarding allegations of weapons transfers and efforts to address such violations of resolution [1701 \(2006\)](#).

2. It is stipulated in paragraph 15 of resolution [1701 \(2006\)](#) that all States shall take the necessary measures to prevent, inter alia, the sale or supply of arms and related material of all types to any entity or individual in Lebanon.

3. In a letter dated 23 September addressed to the President of the Security Council, the Minister for Foreign Affairs of Israel stated that “Iran is the mastermind behind Hezbollah’s relentless aggression against Israel since October 8th. Iran guides, trains, and arms Hizbullah and its proxies”.

4. In identical letters dated 1 October addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General ([S/2024/712](#)), the Permanent Representative of Israel to the United Nations stated that “in Lebanon, Iran supplied Hizbullah with 150,000 rockets, anti-tank missiles and explosive unmanned aerial vehicles, breaching Security Council resolution [1701 \(2006\)](#)”.

5. In identical letters dated 8 October addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General ([S/2024/721](#)), the Permanent Representative of Israel to the United Nations stated: “During a press briefing in New York on 25 September, Iranian Foreign Minister Araghchi, in response to a question about the supply of advanced weapons to Hezbollah, acknowledged that ‘Iran has always said that its supports Hezbollah in its just cause to defend Lebanon against the atrocities of Israel and against its occupation’, hence openly admitted the violation of Security Council resolution [1701 \(2006\)](#) by Iran. This Iranian support has been translated by Hezbollah into relentless rockets, drones, [uncrewed aerial vehicles] and anti-tank missiles being used during attacks against Israeli communities since 8 October 2023. Most recently, such attacks were conducted on 6 October 2024, when a barrage of rockets from Lebanon was aimed towards the coastal city of Haifa and the city of Tiberias, where a number of people were wounded, including one severely. Later on, on 7 October, rockets were launched by Hezbollah also towards the metropolitan area of Tel Aviv, on top of the ongoing attacks towards the northern communities of Israel. [...] Against this backdrop I wish to recall once again that Israel has the right to take all necessary measures to protect itself and its citizens against the ongoing acts of hostilities by the axis of evil led by Iran”.

6. In response, in identical letters dated 17 October addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General ([S/2024/755](#)), the Permanent Representative of the Islamic Republic of Iran to the United Nations wrote that “Iran’s support for resistance groups is entirely legitimate under international law. The resistance groups are engaged in a lawful struggle against Israel’s brutal occupation and relentless aggression”.

7. In a letter dated 10 October to the President of the Security Council, the Minister for Foreign Affairs of Israel stated : “Hezbollah is still working to enhance its military

capabilities and amass new and sophisticated weaponry with support from Iran [...] The group continues to use the crossings between Syria and Lebanon to smuggle arms from Iran, including through the Masnaa international border crossing [...] Iran funds, trains, arms, and directs its proxies to carry out terror attacks against Israel. Even now, Iran attempts to smuggle arms to Hezbollah, breaching the arms embargo of resolution 1701 (2006) through land and air”.

8. The United Nations remains committed to supporting overall compliance by the parties with resolution 1701 (2006) in all its provisions and to advancing its implementation. This applies to the implementation of the arms embargo under paragraph 15 of resolution 1701 (2006) and any decision that would be adopted by the Security Council in this regard. I look forward to continued dialogue with the Council and its members on furthering our joint goal of the full implementation of resolution 1701 (2006).

Annex III

Mobilization of international support for the Lebanese Armed Forces

1. In paragraph 10 of its resolution 2695 (2023), the Security Council recalled paragraph 10 of its resolution 2591 (2021). It urged further and increased international support for the Lebanese Armed Forces, as the only legitimate armed forces of Lebanon, and all State security institutions, in response to the capabilities development plan of the Lebanese Armed Forces, as well as the framework of the International Support Group for Lebanon, through additional and expedited assistance in areas where the Lebanese Armed Forces are most critically in need of support, including daily logistical needs and maintenance, counter-terrorism, border protection and naval capacity.

2. In identical letters dated 9 January 2024 addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General (A/78/712-S/2024/36), the Chargé d'affaires a.i. of the Permanent Mission of Lebanon to the United Nations stated : “The Government of Lebanon also requests support from the United Nations to help the Lebanese State extend its authority over the entirety of Lebanese territory by strengthening its armed forces. In particular, support should be provided for deployment of those forces south of the Litani River, and they should be provided with equipment in cooperation with [the United Nations Interim Force in Lebanon (UNIFIL)], so that there will be no weapons without the consent of the Government of Lebanon and no authority other than that of the Government of Lebanon, in accordance with paragraph 3 of resolution 1701 (2006)”. Subsequently, on 29 February, the caretaker Prime Minister of Lebanon, Najib Mikati, stated that to implement resolution 1701 (2006), the army would need allied countries to help with everything from “fuel to equipment to means of transportation to the barracks and even to weapons – everything the army needs”.

3. Donor coordination efforts in support of the Lebanese Armed Forces accelerated over the reporting period. Several meetings of the Military Technical Committee for Lebanon, which was launched on 1 March in Rome, were held, including in London on 5 August and in Paris on 23 September. The meetings were attended by representatives of Belgium, France, Germany, Italy, Lebanon, the Kingdom of the Netherlands, Spain, the United States of America, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, as well as the Office of the United Nations Special Coordinator for Lebanon and UNIFIL. Complementary efforts have been replicated at the country level through a Beirut-based operational donor working group. The Office of the Special Coordinator and UNIFIL, which participate in both coordination mechanisms, have likewise increased efforts to define a common strategy for joint engagement with the Lebanese Armed Forces and donors to enable the meaningful and timely deployment of the Lebanese Armed Forces in southern Lebanon and to coordinate and align efforts with national priorities.

4. Following the approval by the caretaker Cabinet on 14 August for the enlistment of 1,500 soldiers in the Lebanese Armed Forces (see para. 65 of the report), efforts by members of the Military Technical Committee to support the equipment and capabilities development of the 1,500 soldiers commenced. To this end, pooled funding from Germany (\$4 million), Canada (\$0.813 million) and Denmark (\$1.5 million) was used to provide the new recruits with basic equipment and essential items. Other donors, including France, Italy and the United Kingdom, focused on the provision of basic training. The United States provided 186 military vehicles and France provided 20 armoured vehicles to be deployed to South Lebanon. Members of the Military Technical Committee dispatched on 7 June to Beirut a first cargo with

first aid and medicines, followed by two additional shipments on 11 and 25 July. In July, Qatar donated \$20 million to the Lebanese Armed Forces to support the livelihoods of soldiers.

5. The United Nations Special Coordinator for Lebanon, together with UNIFIL and international partners, continues to engage with potential donors to secure future support to the Lebanese Armed Forces.
